

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 20 mars 2024 à 18h00 au CCM  
Openbare zitting van woensdag 20 maart 2024 om 18u00 in het GCM**

**Mme la Présidente, Catherine Moureaux :**

J'ouvre la séance publique.

**M. Ben Salah :**

Beaucoup ont lu, beaucoup ont entendu, beaucoup ont vu la situation actuelle du parti dans lequel je suis et les décisions des uns et des autres de prendre leur responsabilité. Je fais partie d'une de ces personnes-là. Je fais partie des personnes qui prennent leurs responsabilités quand il le faut et, surtout, qui ne rechignent pas à avancer au sens contraire, d'une organisation d'un parti, d'un comité et tout ce qui va avec. C'est précisément pourquoi, aujourd'hui, je vous annonce, et madame la secrétaire, je vous demande de bien le noter, que je siègerai dorénavant en tant qu'indépendant je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

C'est noté, monsieur Ben Salah. Par conséquent, la formation Défi ne siège plus au conseil communal.

*Monsieur Rachid Ben Salah annonce qu'il siégera désormais au conseil en qualité d'indépendant.*

*De heer Rachid Ben Salah kondigt aan dat hij voortaan als onafhankelijk in de Gemeenteraad zal zetelen.*

**Points introduits en urgence - Punten ingediend in dringendheid**

---

**Mme la Présidente :**

Nous poursuivons dans l'ordre du jour par la proposition de deux points à introduire en urgence, pour lesquels il me faut le vote aux deux tiers des présents. Le premier concerne l'adhésion à la centrale d'achat concernant des fournitures en rapport avec les élections. Je pense que c'est très important de pouvoir discuter de ce point aujourd'hui et le deuxième point concerne une situation problématique au niveau d'une de nos propriétés communales. C'est un point qui sera traité en huit clos si vous l'acceptez en urgence. Il s'agit de se préoccuper de l'occupation sans titre ni droit de l'immeuble situé place communale numéro 30. Est-ce que je peux obtenir l'unanimité sur ces deux introductions de points en urgence?

*22. Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achats concernant l'accord-cadre relatif à des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 9 juin 2024 (impression de bulletins, packs/colis pour les bureaux électoraux, affiches diverses, matériel comme des urnes, isolements, ...) passé par le SPF intérieur et plus précisément concernant le lot N° 6 spécifique aux élections de la région de Bruxelles-capitale - Approbation. (Complémentaire)*

*Openbare werken - Toetreding tot de aankoopcentrale betreffende een raamovereenkomst voor leveringen van diensten en materiaal voor de verkiezingen van 9 juni 2024 (het drukken van de stembiljetten, het leveren van de pakketten voor de kiesbureaus, diverse affiches, materiaal zoals stembussen en stemhokjes, ...) toegekend door de FOD Binnenlandse Zaken en meer bepaald betreffende perceel nr.*

*6 spécifiek voor de verkiezingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring.  
(Aanvullend)*

*34. Points à huis clos concernant une procédure judiciaire.  
Achter gesloten deuren met betrekking tot juridische procedures.*

*Le conseil accepte à l'unanimité l'introduction en urgence des deux points.  
De Raad stemde unaniem het indienen in dringende van deze twee punten.*

Ensuite l'ordre du jour appelle la question d'actualité de monsieur De Block concernant la grève dans les écoles néerlandophones pour le collège. C'est madame Raïs qui va répondre. Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je poserai ma question dans les deux langues.

We hebben gezien in Bruzz dat er een aantal, ik den een dertigtal Nederlandstalige scholen een actie gaan doen, een staking van een uur denk ik om de situatie aan te klagen om het gebrek aan leerkrachten. Wij hebben daar al een paar keer over gepraat hier in de gemeenteraad in Molenbeek. Wat is de situatie qua tekorten ? Worden die opgevangen en wat doet de gemeente om op lang termijn dat probleem op te lossen?

Une trentaine d'écoles néerlandophones feront une action de grève d'une heure, je pense, la semaine prochaine, d'une façon symbolique, pour critiquer le manque de prof, surtout néerlandophones dans les écoles néerlandophones de Bruxelles. Je pense que c'est Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek. On en a discuté plusieurs fois déjà à Molenbeek aussi, où il y avait parfois des manques de profs qui étaient absents, non remplacés, l'importance d'avoir un pool d'enseignants qui soit là pour combler les trous au moins. Et quelle est la situation aujourd'hui dans les écoles néerlandophones à Molenbeek? Et que fait la commune pour résoudre et éviter qu'il y a des situations dramatiques comme l'école je pense à Schaerbeek, qui a dû fermer des classes pendant au moins une période.

**Mme la Présidente :**

Bedankt voor uw vraag.

Ik geef het woord aan mevrouw Raiss, Schepen.

**M. Raiss, Schepen:**

Merci, monsieur De Block, pour votre question, comme vous me l'avez adressée en français, j'ai préparé ma réponse en français, mais je peux aussi switcher en néerlandais. Il n'y a pas de souci.

C'est une question très pertinente, parce que nos écoles à Molenbeek se joindront effectivement à l'action commune avec les écoles d'Anderlecht de la ville de Bruxelles, le 27 mars, pour dénoncer l'inertie du ministre de l'enseignement en Flandre concernant la pénurie d'enseignants dans nos écoles néerlandophone à Bruxelles.

Nous avons été informés de la récente fermeture de classe dans une école néerlandophone à Schaerbeek, suite au départ inattendue d'enseignants en cours d'année scolaire. Cette situation est malheureusement trop familière pour nous, car nous y sommes confrontés chaque année dans nos écoles à Molenbeek. Nous devons constamment jongler avec les ressources disponibles pour garantir qu'un enseignant soit présent devant chaque

classe. Il est essentiel de faire par contre la distinction entre les enseignants possédant un diplôme pédagogique et ceux qui n'en ont pas. Pour pallier à cette pénurie, la commune a mis en place un projet permettant des individus possédant des diplômes mais pas de diplôme pédagogique d'accéder tout de même à la profession d'enseignant. Cette initiative a porté ses fruits à Bruxelles, mais malheureusement, le ministre flamand de l'enseignement a reproduit ce projet en Flandre, ce qui a entraîné la perte de notre exclusivité, a attirer ce type de profil dans nos écoles bruxelloises. Il est également important de souligner que ce type de profil nécessite un encadrement adéquat et que een zeinstromer doit être encadré par un enseignant titulaire d'un diplôme pédagogique. Nous nous soutenons également, en tant que commune, l'idée que ces zeinstromers puissent participer au trajet Lio pour obtenir un diplôme d'enseignant en leur garantissant trois heures de temps libre par semaine pour suivre des cours. La commune reste aussi constamment en contact avec les écoles pour évaluer les besoins et mettre en œuvre des mesures appropriées. La commune s'engage également à soutenir les écoles en facilitant l'accès à des ressources supplémentaires et en encourageant les initiatives à attirer et retenir les enseignants qualifiés. Nous sommes déterminés à faire entendre notre voix et œuvrer pour des solutions concrètes à cette problématique pressante. J'ai des chiffres concrets, monsieur De Block, si vous voulez, je les cite, mais je vous les envoie également.

Pourquoi j'ai fait référence à cette distinction entre des enseignants avec un diplôme pédagogique et sans? Parce qu'actuellement parlant, on ne ressent pas vraiment cette pénurie, mais elle est existante. Quand vous savez que dans certaines classes en primaire, on est dans l'obligation de mettre des enseignants de maternelle parce qu'on n'arrive pas à trouver assez d'enseignants ayant les diplômes adéquats. Donc cette liste elle est très importante et on parle aussi en lestijden uren, parce qu'on n'arrive pas à combler ces heures-là. C'est un peu trompeur de lire ces chiffres là et se dire ben à Molenbeek il y a assez de professeurs. Non, ce n'est pas vrai, c'est-à-dire que toutes les semaines, pratiquement toutes les deux semaines, on jongle avec un nombre de professeurs pour faire en sorte qu'on a assez de profs devant chaque classe et il nous est arrivé de devoir fermer une classe pendant une journée, par exemple, ou plusieurs jours parce qu'un professeur est tombé malade, par exemple.

Je vous joins avec grand plaisir cette liste. Je peux vous la lire si vous voulez, mais je crois que c'est plus pratique de vous la transmettre et que vous analysez les chiffres parce qu'elles sont assez parlantes.

**Mme La Présidente :**

Merci, madame Raiss. Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Merci pour la réponse. Ça m'intéresse effectivement d'avoir ces chiffres. Et est-ce que vous pouvez juste résumer en quelques chiffres clés ou globalement ? Il ne faut pas faire la longue liste, mais deux ou trois chiffres clés, ou vous dites: ok, combien de prof avec diplôme pédagogique? Combien sans? Est-ce qu'on a une idée? Est-ce que c'est à la grosse louche? Un quart, un tiers, la moitié? Est-ce que quand vous dites...

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, vous dépassez le cadre de la question d'actualité je suis désolée. On vous retrouvera, je pense, sur cette question.

L'ordre du jour appelle maintenant monsieur Eylenbosch, qui interrogera également madame Raïs, cette fois concernant un envoi postal aux familles dans les écoles néerlandophones. Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci, madame la présidente, effectivement, j'ai eu connaissance d'un courrier qui a été envoyé à l'adresse des parents. Ce courrier concerne principalement le respect du jeûne dans le cadre du ramadan. En lisant ce courrier, il y a plusieurs éléments qui attirent mon attention. La première, c'est de savoir comment est-ce que ce document a été distribué? Parce que si ça a été distribué d'une façon ciblée à certains élèves, automatiquement nous avons un problème par rapport au RGPD. Si ce document a été fait sur un document officiel de la commune, puisqu'il reprend les logos de la commune, inévitablement, nous sommes en période électorale, il y avait une interdiction de le faire et ça signifie que ça devient un tract électoral qui doit être supporté par la candidate éventuelle. De plus, il y a également, et ça ça m'embête beaucoup plus, c'est la signature. Votre signature se trouve sur la gauche du document et non sur la droite. La droite, c'est une autorité religieuse, ce qui veut dire qu'en termes de droit, vous vous soumettez à l'autorité religieuse en faisant ça. Oui, je suis désolé, c'est la règle, ce n'est pas à dire oui ou non, c'est comme ça. Ça signifie que, dans ce cadre-là, vous êtes en conflit avec l'article 20 de la constitution, qui précise que l'état ne peut imposer de contrainte à l'exercice et aux cérémonies de culte, mais qu'en plus de ça, nous avons une obligation de neutralité. Vous avez des textes qui ont d'ailleurs été transmis, transférés dans les législations régionales, ou par des arrêtés, ou bien par des décisions du gouvernement au niveau des communautés et au niveau des régions, et vous avez l'obligation de respecter cela. Ça signifie aussi que vous faites de la discrimination, parce que vous faites un courrier qui s'adresse ici à une certaine catégorie de personnes. Je vais vous demander simplement: aussi, avez-vous fait un, un document identique pour le carême, pour demander aux parents de respecter les enfants dans leur intégrité alimentaire, puisque si vous faites un jeûne ou que vous fassiez une limitation dans l'alimentation que vous mangez, vous avez le même type de problème qui peut se poser. Vous n'avez pas fait ça dans ce cadre-là. Vous faites une discrimination entre les personnes et, en faisant une discrimination avec les personnes, de nouveau, vous êtes en infraction avec les lois qui sont existantes par rapport à ça.

J'espère que vous avez une bonne explication à donner, parce que, s'il ne me convient pas, vous connaissez les obligations que nous avons, qui est de porter plainte pour non-respect de différentes lois, et soit ce sera, en fonction de vos réponses, le secrétariat communal qui sera obligé de les introduire, ou moi-même. Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

**Mevr. Raiss, Schepen :**

Cher monsieur Eylenbosch, je dois avouer que votre question d'actualité m'a prise au dépourvu, surtout avec sa touche de polémique.

Je me permets de vous rappeler que ce genre de chorée est une vieille tradition bien ancrée depuis plus de dix ans, et cela remonte même à l'époque de l'ancienne législature où les échevins en charge de l'enseignement néerlandophone de la part du pouvoir organisateur s'en chargeaient déjà. Je me demande donc vraiment où vous étiez à ce moment-là pour ne pas avoir fait entendre votre voix. Madame la secrétaire communale vous a envoyé les courriers qui datent de deux ligatures: celle en-cours où le signataire est monsieur Jef Van

Damme, et la précédente Analyse Gadaleta, mais peut être que votre perplexité actuelle provient du fait que mes prédécesseurs, les échevins analysa Gadaleta et monsieur Van Damme, étaient moins exotique que moi et surtout, qui semblent vous irriter, c'est qu'ils ne portaient pas de signes d'appartenance religieuse, contrairement à moi.

En réalité, ce courrier s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une pratique habituelle et d'une information objective garantissant le bon fonctionnement au sein de nos écoles et ne peut en aucun cas être perçu comme faisant partie de ma campagne électorale. Je poursuis. Il s'agit simplement de rappeler que les jeunes enfants ne sont nullement tenus de jeûner et qu'il est essentiel de veiller à ce qu'ils bénéficient d'une bonne nuit de sommeil afin de participer de manière optimale au cours et activités scolaires.

Quant à votre troisième point, monsieur Eylenbosch, permettez-moi de vous informer qu'aucune forme de ciblage n'a été opérée, car cet avis a été diffusé sur la plateforme classe dojo, accessible à tous les parents d'élèves des écoles néerlandophones. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci madame Raiss. Dernier mot pour vous monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Oui, merci, j'entends bien que ça a été distribué sur un site. Heureusement que ça a été fait comme ça, que ça n'a pas été fait autrement, parce que sinon, ça aurait été un gros problème. Mais s'il y a d'autres courriers qui ont été faits, je n'ai pas, je n'ai pas souvenir que les courriers qui étaient sortis précédemment avaient une signature d'une autorité religieuse. Est-ce que vous pouvez me confirmer que ça a été le cas sur tous les courriers qui ont été envoyés, madame la secrétaire communale ?

**Mme la Présidente :**

Les documents sont à votre disposition au secrétariat communal.

Ik geef nu het woord aan mijnheer Bijmens met betrekking tot gekapte bomen op Laekenveldsquare.

**M. Bijmens:**

VRT News rapporteerde gisteren over twee bomen die gedurende de heraanleg aan het Laekenveldsquare zonder vergunning gekapt zouden zijn. Volgens de plannen zouden de hoge bomen op het plein behouden blijven. De aannemer zou gemeld hebben dat 2 bomen ziek en gevaarlijk zijn en de gemeentelijke groendienst heeft toestemming gegeven om ze te kappen. Maar er is geen fytosanitair rapport opgemaakt en de schepen is daarvan ook niet op de hoogte gebracht en er is ook geen vergunning aangevraagd of toegekend geweest. De schepen heeft in het artikel aan de VRT bevestigd dat de procedure niet gevolgd is en dat de twee bomen vervangen zullen worden.

Mijn vragen hierover zijn: wordt er een onderzoek ingesteld naar het hoe het komt dat de procedure niet gevolgd is en indien er een schuldige is, welke sancties zouden er genomen worden? En uiteindelijk wie draait er op voor de extra kosten voor het vervangen van beide bomen? Is dat de Molenbeekse belasting betaler? Dank U.

**Mme la Présidente:**

Mevrouw Raiss zal antwoorden et j'en profite pour la remercier pour tout le travail fait, puisque on voit que c'est toutes ces compétences qui sont visées aujourd'hui. Je donne la parole à madame Raiss, Echevine.

**Mevr. Raiss, Schepen :**

Bedankt voor uw vraag mijnheer Bijmens.

Het is inderdaad zo dat er twee bomen zijn weggehaald vanwege hun zieke toestand die een potentieel gevaar vormden indien ze zouden blijven staan. Hoewel ideaal er een vergunning zou moeten worden aangevraagd voor het verwijderen van bomen, is er vanwege de urgentie en de ernst van de situatie besloten om deze stap snel te zetten zonder mij hiervan op de hoogte te brengen.

Na contact te hebben opgenomen met de godendienst voor advies, is bevestigd dat de twee bomen ernstig ziek waren en dat het dringend was om een actie te ondernemen. Vanwege de urgentie werd ik dus niet tijdig geïnformeerd over deze beslissing en zijn de bomen verwijderd. Er is vervolgens wel contact opgenomen met Urban om het proces te bespreken en zij wachten momenteel op het fyto-sanitair rapport die ik heb aangevraagd om de beslissing tot het verwijderen van de bomen objectief te rechtvaardigen.

Bovendien heeft Urban bevestigd dat bij het vaststellen van een zieke boom deze ook door een gelijkwaardige soort moet vervangen worden. We zijn vastbesloten om samen met Urban en andere betrokken partij ervoor te zorgen dat alle vervolgprocedures correct worden uitgevoerd en dat er passende maatregelen worden genomen voor het behoud en de vervanging van bomen op het Laekenveldplein.

**Mme la Présidente:**

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

**Dhr. Bijmens :**

Bedankt voor uw antwoord.

**1. Secrétariat communal - Démission de Monsieur Pascal DUQUESNE, Conseiller communal MR - Prise de connaissance.**

**Gemeentelijk secretariaat - Ontslag van Mijnheer Pascal DUQUESNE, Gemeenteraadslid MR - Kennisname.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

**M. Duquesne :**

Merci, madame la présidente, c'est en effet mon dernier conseil. Ça fait bizarre de dire ça après cinq années à vos côtés. Je redoutais ce moment lorsqu'il y a quelques mois, mon épouse m'a appelé pour me dire mon amour, c'est moi, j'ai trouvé la maison de nos rêves et comme je ne peux rien lui refuser, on est quelques mois plus tard et ce moment est arrivé. Cinq années, ça peut paraître peu en regard de la carrière de certaines personnes ici, ça reste néanmoins une belle tranche de vie. Cinq années pendant lesquelles je me suis beaucoup investi dans mes mandats, en particulier au CPAS et si je le précise, c'est parce que, vraiment,

je ne regrette pas une seule minute de mon engagement. Si j'ai un regret, c'est au contraire, peut-être, de ne pas pouvoir capitaliser cette expérience sur une autre législature, parce qu'on ne va pas se le cacher, ça prend quand même beaucoup de temps avant de comprendre les codes de la politique, avant de comprendre comment fonctionnent les différents organes de la commune. Et puis, je me suis livrée à quelques petits calculs. Cinq années, c'est une soixantaine de conseils communaux, autant de conseil de l'action sociale, c'est près de trois cents bureaux permanents pour la gestion du CPAS, c'est presque autant de comités spéciaux pour la gestion des dossiers des usagers du CPAS et ce sont des milliers d'heures d'expérience quelque part qui sont un peu perdus. C'est dommage, mais je suis convaincu que mes successeurs feront de l'excellent travail, parce que personne n'est remplaçable de toute façon.

Mon plus gros regret, et je le dis sous forme d'excuse c'est d'abandonner mes amis du MR Molenbeek au moment où les élections approchent, au moment où les molenbeekois n'ont certainement jamais eu autant besoin des valeurs qu'on défend. Vraiment. Désolé pour ça. Je ne démissionne pas pour manifester quelque chose. Je démissionne parce que la loi m'y oblige, parce que je ne vais plus habiter notre commune, ni même la région Bruxelloise. Je retourne à mes premiers amours, à la campagne, au calme de la campagne, mais pas très loin. Cela dit, je suis molenbeekois et il restera toujours une grosse part de Molenbeek dans mes pensées. Je suis molenbeekois parce que, comme pas mal de famille de cette génération ou des précédentes, je suis moi aussi un migrant économique. Je suis un chti du nord de la France arrive à une époque où elle était bien sinistrée. De plus, une famille monoparentale et tous les ingrédients pour tomber dans la précarité, et ça n'a pas manqué et d'ailleurs j'en profite pour faire une petite parenthèse politique. On sait que 30 % des ménages en région bruxelloise sont des familles monoparentales, dont la très grande majorité sont des mamans. C'est j'espère en tout cas que ce sera une priorité dans les programmes, quel que soit le parti politique, parce qu'on sait aussi que la probabilité pour ce profil de famille de tomber dans la précarité est très important.

Je suis molenbeekois, tout simplement parce que j'ai passé la plus grande partie de ma vie, c'est plus de 40 ans, à Molenbeek, dans différents quartiers. D'abord j'étais chaussée de Gand, près du canal. À l'époque, c'étaient des terrains vagues et on était pressé de rentrer de l'école pour se retrouver tous et jouer au football dans la diversité la plus totale. J'avais douze, treize, quatorze ans peut-être. J'ai rencontré celui qui est toujours mon meilleur ami 45 ans plus tard, et il sera même témoins à mon mariage, deux fois d'ailleurs à mes mariages. Et puis, ça a été rue de la Borne, ça a été avenue Mahatma Gandhi dans les tours, ça a été rue du Jardinier, où maman a eu la chance de rencontrer un homme formidable, un molenbeekois qui avait un atelier de ferblanterie, rue du Jardinier, qui le tenait lui-même de son père. Il se marieront, d'ailleurs ils se remarieront au château du Karreveld, et puis j'en passe pour terminer aujourd'hui, rue des Hippocampes.

Je suis molenbeekois parce que, oui, je me suis engagé ces dernières années dans la démocratie locale, mais je me suis aussi beaucoup engagé pour défendre et développer le dernier club de tennis de la commune. Avec une équipe formidable de bénévoles, de bénévoles, on en a fait un des meilleurs clubs de la région. Et lorsque je me remémore l'interpellation citoyenne du mois dernier sur les infrastructures sportives, on peut être très fier qu'à Molenbeek, on a des infrastructures et un encadrement de grande qualité, en tout cas certainement pour le tennis, mais pour plein d'autres sports aussi, et cette interpellation me fait prendre conscience de l'importance de mon rôle et je vais continuer à développer ce club avec cette équipe. D'ailleurs, puisque j'ai le micro, j'en profite pour un petit aparté. On est tous ici des représentants des molenbeekois et on peut être très fière d'avoir un des deux seuls clubs de la région à proposer du tennis en chaise roulante. Et on peut être très fier qu'avec nos amis de sport en spel, une association molenbeekoise, on propose toute l'année des cours à plus de deux cents enfants qui sont issus de milieux défavorisés.

Je suis molenbeekois et ma belle-famille est aussi. Mes beaux-parents étaient des anciens de la commune. Madame Piquard les connaissait bien. Mon épouse est molenbeekoise et d'ailleurs Catherine, ton papa a eu la gentillesse, à l'époque parce qu'il le faisait plus beaucoup, d'accepter d'officier pour notre mariage au château du Karreveld, parce que mon épouse habitait le même immeuble que lui. Je suis molenbeekois, vous l'avez compris maintenant, aussi parce que, comme un certain nombre de familles que je vois dans les dossiers au CPAS, on a connu la galère, on a connu la précarité, on a connu les logements sociaux, et certains diront que c'est par chance, moi, je crois que c'est le modèle d'une maman qui travaillait sept jours sur sept, qui nous a donné des valeurs de travail, de résilience et de solidarité. J'ai pu faire des études et puis ensuite créer mon entreprise, qui deviendra leader dans son domaine en Belgique, et la revende 20 ans plus tard. Et si je me permets de le dire, c'est parce qu'on connaît tous cet adage: quand la vie te réussit, tu construis une table plus longue, il n'y a pas une clôture plus haute. J'ai toujours eu à cœur d'essayer de renvoyer l'ascenseur avec mes capacités. Et quand Françoise Schepmans m'a demandé en 2018, et je la remercie 1000 fois, de rejoindre sa liste, j'ai vu l'opportunité de le faire à plus grande échelle et peut être, de consacrer du temps de manière plus efficace.

La réalité politique m'a montré que ce n'est évidemment pas aussi simple que ça. Mais, par contre, j'ai compris une chose, c'est que tous ici dans cette salle, malgré nos différences, on a un même fil rouge qui nous rattache, c'est qu'on prend de notre temps, et beaucoup de notre temps, pour essayer d'améliorer le bien-être de nos citoyens. Évidemment, on le fait avec des méthodes différentes et j'ai aucun doute, et j'en suis un exemple pour l'illustrer que le libéralisme est la méthode la plus efficace. Mais j'ai aucun doute non plus qu'on ne sera pas tous d'accord avec ça.

De mes mandats je retiendrai ceux du CPAS. Au conseil de l'action sociale, dans les comités spéciaux, et là, vraiment, je voudrais saluer tous les collègues, toutes couleurs confondues, parce que dans les comités spéciaux, à la lecture des dossiers, on est vraiment au plus profond de la précarité de certaines familles et je vous assure, émotionnellement, ce sont des mandats difficiles. Merci au comité de direction et à son secrétaire général Didier Rozen. Ce sont des fonctionnaires de très, très grande qualité. Je les ai côtoyés pendant cinq ans. La commune a beaucoup de chance d'avoir des fonctionnaires de ce niveau et je suis sûr qu'il y en a des tas d'autres mais que je ne connais pas. D'ailleurs le prochain départ à la pension de monsieur Rozen va être une grande perte pour notre commune. Merci. Dina Bastin, évidemment, la présidente, et quand j'assume la présidence ad intérim j'ai accès à l'ordinateur de Dina Bastin pour répondre aux mails et je suis tombé en début d'année sur un email de vœux qui résumait parfaitement ma pensée et, avec l'accord de son autrice, je vais simplement le lire pour ne pas perdre ces mots:

« Madame Bastin, vous n'arrêtez jamais de m'épater. J'ai tant à apprendre de vous. Nous sommes tous très fiers d'avoir une présidente comme vous, qui assure, qui assume, soutient, ne recule devant rien, toujours présente, investi, concerné. Vous êtes un exemple, un de mes mentors. Prenez bien soin de vous, car j'ai hâte de vous retrouver en 2024 ».

Avouez qu'on ne peut pas dire grand-chose d'autre de mieux que ça. Merci à vous, les collègues du conseil, de la majorité et de l'opposition pour tous ces débats animés, très animés. Pour avoir des bons débats, il faut aussi une bonne opposition. Vous l'êtes. Merci Catherine, j'ai beaucoup appris à ton écoute. J'ai beaucoup de respect pour la manière dont tu défends tes dossiers et j'ai surtout un immense respect pour la résilience dont tu fais preuve face aux attaques, parfois dures, parfois très durs et parfois d'une violence tout à fait inappropriée, inacceptable, qui ne fait pas la grandeur de la politique. Merci. Et quant à vous, mes amis du MR, je le dis à nouveau, sous forme d'excuses vraiment désolé de vous abandonner. On a un rôle important, je l'ai dit tout à l'heure on a vu, avec nos conseillers, on le voit avec nos échevins, à quel point les libéraux font preuve d'assiduité et de professionnalisme dans la gestion des dossiers. Continuer, c'est important! Merci à mon

parrain politique, Marc Demeyer, pour m'avoir fait vivre cette belle aventure. Et j'en termine en rendant hommage à une personne pour qui j'ai énormément de respect. Merci, Françoise, j'ai vraiment, je suis très honoré de ta confiance et ton amitié. Toutes ces années à tes côtés, j'ai pu voir que tu es une personne engagée à 200 % pour les molenbeekoïes, tu es un modèle et je suis sûr qu'ils vont te le rendre. Merci. Madame la présidente, j'ai dit, peut-être pour la dernière fois, et bonne route à vous tous.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Duquesne.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je voulais juste, remercier Pascal pour son investissement pour les molenbeekoïes, tant au niveau communal qu'au CPAS et comme il en a parlé, au sport. Sa compétence, sa bonhomie, son humour ça va nous manquer hein, franchement, en tant que collègue et personnellement, pour les coups de mac tu m'as donné à certains moments où j'étais en difficulté. Ton départ, évidemment, nous attriste tous, je pense. Merci. Tu seras évidemment toujours bien occupé avec le sport à Molenbeek. On s'en réjouit. Merci pour tout ce que tu as fait pour les handicapés. Tu sais que ça me tient fort à cœur et je te souhaite une bonne installation dans ton nouveau logis et, avec beaucoup de bonheur, dans un environnement familial qui te convient tellement. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Pascal, je suis un petit peu émue que tu partes. C'est vrai qu'on s'est côtoyé longtemps en privé, disons dans les rues surtout. Je te souhaite, au nom du groupe PS et aussi en mon nom personnel un bel avenir dans ta nouvelle vie, ton nouvel endroit.

**Mme la Présidente :**

Bien alors, à mon tour. Pascal, merci, merci au nom de tous les molenbeekoïes, parce que je pense qu'effectivement ton énergie, tes qualités d'expression ton dévouement, ton intelligence et tes qualités personnelles, Daniel Evraud, on a parlé, l'écoute le respect, ce sont des éléments qui font plutôt grandir le politique. Et pour ça, merci 1000 fois merci. Tant au CPAS qu'à la commune, je pense que tu as fait preuve de ces qualités et tu nous manqueras. Bon vent.

*Le Conseil prend connaissance  
De Raad neemt kennis.*

*Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.*

## **2. Enseignement francophone - Mise à jour du Règlement des études du Pouvoir organisateur de Molenbeek-Saint-Jean (écoles communales fondamentales francophones).**

### **Franstalig onderwijs - Actualisering van het studiereglement van het Organiserend Bestuur Sint-Jans-Molenbeek (Franstalige basisscholen).**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Oui, madame la présidente, il y a quelque chose dans le texte qui m'a un petit peu chiffonné. Pour les enfants dont les parents sont un peu déficients, et il y a toutes sortes de raisons pour être déficients, il peut y a des questions de maladie, de problèmes de langue, de situation familiale, qu'est-ce qui se passe? Parce qu'on demande des réactions assez rapides, certaines réactions sont demandées en dix jours. Qu'est-ce qui se passe pour ces enfants qui sont en panne et qui n'ont pas les parents derrière, qui sont efficaces pour répondre efficacement à la demande? Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

C'est une question technique et très simple. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ce texte nous est soumis? Est-ce que le conseil communal est pouvoir organisateur?

**Mme la Présidente :**

Merci pour vos questions. Je ne vois pas d'autres conseillers inscrits.

Tout d'abord avant de vous répondre, je voulais remercier la cellule pédagogique par sa chef actuel. Madame Isabelle Elsen. Vous savez que ça fait des années qu'on a une cellule pédagogique à Molenbeek, qui nous permet d'avoir un enseignement excellent, qui va soutenir dans toutes les écoles, le travail pédagogique.

D'abord je vais répondre à madame Evraud. Madame Evraud, jamais un élève n'est abandonné dans nos écoles. Vous vous souviendrez évidemment du covid, où ça a été encore plus marquant dans certaines écoles, où on avait fait le travail de pouvoir savoir où était chaque enfant et où est-ce qu'il était par rapport aux apprentissages, l'éloignement par rapport à l'école. Dans certaines écoles, on est même allé jusqu'à aller faire du porte-à-porte dans les quartiers pour pouvoir amener le travail et discuter de l'investissement. Ensuite, c'était aussi dans cette période qu'on a amené les classes d'été pour pouvoir récupérer des enfants qui étaient au contraire dans ce mouvement d'éloignement vis-à-vis de l'école. C'est un travail qu'on fait de manière constante vis-à-vis des élèves qui sont plus éloignés ou qui tentent à s'éloigner ou dont les parents sont plus éloignés. C'est ainsi également qu'on essaye de créer des associations de parents dans toutes nos écoles afin de pouvoir aussi utiliser, entre guillemets, les parents les plus dynamiques, les plus proches de l'école pour pouvoir avoir un travail vers les parents qui le sont moins. Il y a toutes sortes d'initiatives qui sont prises pour pouvoir rapprocher les parents de l'école et pour pouvoir être sûr qu'aucun élève n'est laissé de côté.

Alors, oui, monsieur De Block, d'une certaine manière, le conseil communal est le pouvoir organisateur des écoles et c'est la raison pour laquelle ce règlement doit passer. Le pouvoir organisateur de Molenbeek, c'est la commune, et le décideur de la commune, c'est le conseil communal. Donc, hormis les matières qui sont déléguées par le conseil au collège, c'est bien le conseil qui est acteur et c'est le cas dans ce texte ci. J'espère avoir pu répondre à vos questions.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Est-ce qu'il y a un endroit où on peut retrouver toutes les matières qui sont déléguées par le conseil, comme un pouvoir organisateur, à d'autres instances?

**Mme la Présidente :**

Oui, tout à fait, si vous voulez ceci, on va le tenir à votre disposition au secrétariat communal, tout simplement. Je précise qu'il s'agit de décisions antérieures du conseil. Un nouveau conseil pourrait décider de pratiquer autrement, à l'exclusion de ce qui est explicitement prévu dans la nouvelle loi communale. Cela étant, je pense que le conseil peut, même sur des parties qui sont dévolues au collège, reprendre la main. Mais ça, vous devrez le lire dans la loi communale. On met ça à votre disposition au niveau du secrétariat.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
26 votants : 26 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**3. RH - Règlement de travail - Annexe 2 - Modification - Maladie pendant le congé annuel.  
HR - Arbeidsreglement - Bijlage 2 - Wijziging - Ziekte tijdens het jaarlijks verlof.**

---

*Le point est retiré de l'ordre du jour.  
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**4. Département Infrastructures et Développement Urbain - FASE - Contrat d'Axe et d'Ilot (CACI) "Courtrai-Ostende" - rue de Courtrai 47-49 - Occupation temporaire - approbation de la convention.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - FASE - As- en Huizenblokcontract (AHC) "Kortrijk-Oostende" - rue de Courtrai 47-49 - Tijdelijk gebruik - goedkeuring van de overeenkomst.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci madame la présidente, ce projet-là, nous en avons discuté à maintes reprises ici par rapport à sa faisabilité, par rapport à la problématique de la pollution historique du sol, et ici, on nous présente un point pour une mise à disposition dans le cadre d'une occupation précaire.

Je suis un peu étonné, parce que je vois qu'il y a une association qui a été désignée pour une occupation précaire de trois ans. Et, à ma connaissance, est-ce qu'il y a eu un appel à projet? Parce que j'ai beau chercher, je n'ai rien trouvé. Moi, je connais d'autres associations qui seraient intéressées par les infrastructures. Alors, quel type d'activités ? J'ai lu dans la présentation que ce sont des ateliers visiblement liés au théâtre. Est-ce qu'il va avoir une ouverture sur le quartier? Est-ce que la population va être impliquée dans le projet en général? Moi, ce qui m'intéresse prioritairement, c'est de savoir, parce que je suppose que c'est votre collègue Van Damme qui avait déjà lancé ce projet, moi, j'ai cherché dans les documents. Je n'ai pas trouvé d'appel à projets qui étaient lancés, comme on le fait pour d'autres projets communaux, qu'ils soient indiqués sur le site de la commune. Ici, il n'y a rien qui apparaît. Est-ce qu'il n'y a pas eu un contact unilatéral avec cette association là pour leur donner une forme d'occupation privilégié? Ce serait quand même inquiétant, et surtout par rapport au quartier où il y a un véritable besoin de locaux pour des activités ouverts sur les habitants. Je voudrais savoir un peu comment est-ce que l'attribution a été effectuée? Merci pour vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Merci.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

**Mme Raiss, Echevine :**

Concernant la sélection du candidat, moi, il m'a été rapporté qu'il y avait quand même un appel à projet à ce niveau-là, mais je vais dire sincèrement, je n'ai pas vérifié là tout de suite, mais c'est ce qui m'a été communiqué. Deuxièmement, pour les activités, il y aura, je ne sais pas si vous connaissez, le restaurant solidaire Cassonade, je pense bien, qui va être intégré dans le projet. Il y a des frais à ce niveau-là qui vont être effectués. Il y a aussi les logements modulaires qui vont être construits sur place. C'est vraiment un lieu d'ateliers de construction avec les gens du quartier et certaines organisations. Donc Cassonade et le nom de la deuxième association, c'est Samo. Ce sont des logements modulaires qui seront construits sur place. Ces deux partenaires sont déjà effectifs et c'est ce type d'activité qui sera promue et exercé dans ces lieux-là, un lieu ouvert au quartier, naturellement, vu que le restaurant solidaire Cassonade sera également ouvert au quartier, mais d'autres activités qui seront réalisées en partenariat avec les gens du quartier, comme c'est déjà le cas dans un projet antérieur où ils ont été ouverts au quartier et tenter de créer une dynamique avec les gens du quartier.

**Mme la Présidente :**

Il n'y aura pas de deuxième tour de question. Conformément au règlement d'ordre intérieur, vous pouvez avoir le dernier mot sur ce point et puis nous passerons au vote.

Je donne la parole à monsieur EL Khannouss :

**M. El Khannouss :**

Madame Moureaux, essayez de comprendre qu'on veut s'informer essayez de temps en temps de mettre un peu d'eau dans votre thé et d'essayer laisser les conseillers s'exprimer, ce ne serait pas une mauvaise chose.

Madame Raiss, merci pour vos réponses. Je ne vais pas, évidemment, ici, insister en demandant d'autres questions, parce que, visiblement, ça gêne madame Moureaux, comme d'habitude. Par contre, je suis convaincu que l'appel à projet n'a pas été transparent. J'ai

cherché, donc si moi qui ai l'habitude d'utiliser les outils pour faire de la recherche je n'ai rien trouvé, que dire des associations ou des citoyens lambda?

Deuxièmement, vous avez parlé d'un projet de logement. Il y aura des gens qui vont y habiter, je suppose ? Qui va les occuper?

**Mme. Raiss, Echevine :**

Inaudible.

**Mme la Présidente :**

S'il vous plaît, je vous prierai, parce que je trouve ça assez inconvenant. Je vous rappelle au règlement.

**M. El Khannouss :**

Je connais le règlement.

**Mme la Présidente :**

Je pense, que vous ne connaissez pas le règlement si vous posez des questions en deuxième tour. Je vous demande de mettre à votre intervention dans le cadre du règlement.

**M. El Khannouss :**

Je disais qu'il serait peut-être utile d'envoyer au conseillers communaux l'appel à projet qui a été fait pour qu'on soit apaisé par rapport à cette question. Merci pour vos réponses en tout cas, madame Raiss.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup, et donc je me réfère effectivement au troisième paragraphe de l'article neuf et je vous invite à le relire si tant est que vous en doutiez.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*26 votants : 23 votes positifs, 3 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*26 stemmers : 23 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss pour la justification d'abstention.

**M. El Khannouss :**

Premièrement par rapport à l'organisation des débats au sein de ce conseil communal. Deuxièmement, je me suis abstenu effectivement parce que je n'ai pas trouvé l'appel à projet. J'attends que madame Raïs envoie à tous les conseillers communaux l'appel à projet qui a été initié à l'époque si jamais ça a été initié par notre ancien collègue. Monsieur Van Damme. Merci.

**5. Département Infrastructures et Développement Urbain - Programme triennal d'investissement 2022-2024 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser - Modification.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2022-2024 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel van te realiseren projecten - Wijziging.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

**Mme Raiss, Echevine :**

C'est très court. C'est une délibération qui a pour but d'approuver la modification des projets du programme triennal d'Investissement 2022-2024 qui est mis en pièce jointe.

**Mme la Présidente :**

Très bien, chers conseillers, avez-vous des remarques, des questions? Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce point? J'ai besoin d'un écran de vote.

Nous proposons de réasphalter la rue Vandenpeereboom, une partie de la rue Kasterlinden, une partie de la rue de Ribaucourt, revoir l'éclairage Beekkant et l'espace public Beekkant.

*Le Conseil approuve le point.*

*26 votants : 25 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*26 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch pour la justification d'abstention.

**M. Eylenbosch :**

Je ne suis pas contre le programme qui a été proposé. La seule chose, c'est que, vu les finances de la commune, même s'il y a du subside, les finances de la région, même s'il y a du subside qui est disponible, je crois que de prendre une décision sur un package aussi important, n'est peut-être pas judicieux, qu'il faudrait mieux phaser au fur et à mesure en fonction des disponibilités, parce que vous avez également des investissements communaux qui doivent se faire à ce niveau-là, et vous n'avez même pas encore eu l'occasion de présenter un budget, et je crois qu'il faut être prudent. C'est la raison pour laquelle je m'abstiens merci.

**Mme la Présidente :**

Merci, je regrette que vous n'ayez pu vous inscrire dans le débat. Ça nous aurait permis d'avoir un débat plus intéressant.

*Hind Addi entre en séance / treedt in zitting.*

*Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.*

**6. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable (CQD) « Etangs Noirs » - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 6 « Autour de Simonis » - Approbation de l'acquisition d'un parking situé rue Tazieaux 39-41 à Molenbeek-Saint-Jean.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract (DWC) "Zwarte Vijvers" - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 6 « Rondom Simonis » - Goedkeuring van de aankoop van een parking gelegen Tazieauxstraat 39-41 te Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**Mme la Présidente :**

Vous savez que, pour pouvoir rendre la place des Etangs Noirs verte, nous avons cherché à remplacer ces places de parking. Et ici, il s'agit de reparler du montant nécessaire, puisqu'une nouvelle évaluation par Bruxelles fiscalité nous est parvenue et fixe ce montant désormais à 915.000€. Ce montant, je le rappelle, dans le cadre de ce type de projet, est financé à nonante 95% par le programme du contrat de quartier durable Etangs Noirs et à 5% par la commune. C'est une modification du montant. Nous avons déjà approuvé un autre montant, qui était la première estimation par un expert immobilier indépendant.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Enfin un projet qui pourrait servir les habitants directement. Mais je suis un peu inquiet, parce qu'on nous avait parlé à l'époque d'un parking souterrain, lorsqu'on avait eu ce débat. Ici n'agit plus de parking souterrain ou c'est toujours le parking souterrain 39, 41 rue Tazieaux ?

Moi, je voudrais juste connaître un peu les modalités d'occupation de ces places de stationnement puisque nous allons dégager un espace public, en l'occurrence la place des Etangs Noirs, pour mettre à disposition 51 places de stationnement. Est-ce qu'on a déjà réfléchi aux modalités? Qui pourra les occuper? Est-ce que c'est parking Bruxelles qui va les gérer? Est-ce que c'est la commune directement? Est-ce qu'on a une idée déjà ou il faut encore travailler sur le dossier? Merci pour vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Je voudrais vous proposer que nous fassions une pause dans ce débat si, afin de permettre la rupture du jeûne aux amis Musulmans, et je propose quinze minutes de pause si ça convient pour le conseil communal. Je vous remercie. Est-ce qu'on peut, chers amis vidéastes, faire une pause? Merci beaucoup.

*La séance est interrompue 20 minutes afin de permettre la rupture du jeûne.  
De zitting wordt 20 minuten onderbroken om het vasten te verbreken.*

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

J'ai un peu les mêmes questions que monsieur El Khannouss: c'est quelles seront les conditions pour mettre ces places à la disposition des riverains? Qui va gérer ça? Est-ce que tout ça, c'est déjà réglé ou pas?

**Mme la Présidente :**

La philosophie de notre travail pour l'instant sur cette question du stationnement, c'est de ne pas faire de réduction en voirie et d'essayer d'aller chercher des places supplémentaires à l'extérieur des voiries, afin de pouvoir regagner de l'espace public à destination des autres moyens de transport et de la verdure.

Ah, Il y a madame Evraud qui, je crois, souhaite également prendre la parole! Il me semble que vous étiez inscrite avant qu'on fasse la pose.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci, madame la présidente. Mes éternelles questions: est-ce que on a prévu le passage des camionnettes dans ce parking? Ça fait cinquante et une places de surface qui sont remplacées par 43 places de parking pour des riverains dans une rue à sens unique. Ça veut dire que tous les riverains vont devoir faire un fameux tour avant d'arriver ce qui me paraît un problème. Quid pour les voitures électriques. Est-ce qu'elles pourront se parquer là? Est-ce que les pompiers pourront arriver à éteindre des voitures électriques si elles sont installées dans ce parking? Et dans le document qui nous a été soumis, j'ai quand même été surprise de voir qu'il était mis noir sur blanc que la visite du bien n'avait pas été faite. Et là aussi, est-ce que pour, par exemple, une maman avec poussette et un ou deux enfants et ces courses, est-ce qu'on a prévu quelque chose pour lui permettre d'arriver au rez-de-chaussée sans devenir superman avec des muscles comme ça? Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci. Vous avez énormément de questions et je le comprends. Je redis, le cadre complexe que nous vivons aujourd'hui dans nos rues étroites, avec un intense besoin de voitures et, en même temps, d'espace supplémentaire, y compris d'espaces verts, pour notre population, pour faire face au changement climatique notamment, nous obligent à avoir des réflexions originales et qui, bien souvent, sont distinctes de ce qui se passe ailleurs en région. Et le programme que nous avons mis en place depuis le début de la législature, et c'est par deux projets phares qu'il est symbolisé, celui-ci et le parking Decock, c'est l'idée d'aller effectivement se réapproprier l'espace public pour en faire du vert, pour en faire du plus vivable, dans tous les sens du terme, tout en déportant nos places de stationnement, en gardant notre nombre de places de stationnement et en le déportant vers de l'intérieur d'îlot ou vers un parking sous terrain en dehors de la voirie. On rentre de cette manière-là dans tous les textes régionaux, mais de manière un peu plus volontaire et originale que ça ne se passe dans d'autres communes, en particulier du fait de notre nécessité. On a une nécessité de garder à la fois les voitures et de verduriser et de proposer des quartiers plus vivables.

Dans ce projet ci, ce qui était particulier, c'est que la première estimation était fort basse. Vous aviez déjà donné votre feu vert par rapport à ça. Ici, en réalité, le propriétaire nous demandait plus et il se fait qu'effectivement le contrôleur de l'enregistrement Bruxelles Fiscalité, qui doit approuver la dépense, qu'un pouvoir public, peut faire ou pas sur un bien, nous confirme que ce bien vaut plus. C'est l'étape dans laquelle nous sommes et la demande que nous avons aujourd'hui, c'est de nous autoriser de continuer pour ce prix-là. Parce que vous vous rendez compte qu'avec le 95% qui sera subsidié, il reste 5% qui ne l'est pas. Et effectivement, c'est ça l'autorisation que vous faites aujourd'hui. C'est est-ce que nous pouvons continuer d'avancer dans cette voie.

Si, demain, nous devons nous rendre compte que le bien ne correspond pas à ce qu'on nous en a dit, parce que, jusqu'ici ce sont des images et ce sont des récits, nous

pourrions évidemment ne pas le faire. Mais avant de pouvoir continuer d'investiguer cette piste, nous avons besoin que vous nous y autorisiez, parce que le montant a changé. C'est là où on en est.

En ce qui concerne les aspects de gestion, je ne pourrai pas les développer ce soir. Nous n'avons pas encore, en n'ayant pas pu visiter le parking, en ne sachant pas la suite, nous n'avons pas encore déployé d'idées de la manière dont ce serait géré et nous n'avons pas encore de certitude sur les questions que vous vous posez madame Evraud, à titre tout à fait légitime, est-ce que les camionnette seront hébergés? Est-ce qu'il y aura une sécurité pour les véhicules électriques? C'est trop tôt pour pouvoir répondre à ces questions.

Malheureusement, je vais devoir vous laisser sur votre fin et simplement, je rappelle, ce point vise à nous permettre de pouvoir continuer d'investiguer cette piste, même qu'elle a changé de prix. Évidemment, c'est important qu'on puisse avoir votre aval, puisqu'ici le changement de prix est quand même important, et nous devons pouvoir continuer avec votre aval sur ce changement de prix. Nous ne pourrons pas finaliser ceci sans que nous ayons encore, évidemment des discussions sur le contrat de quartier.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je vous remercie. Madame la présidente. Est-ce que vous avez prévu de changer le circuit pour permettre en tout cas aux riverains de la chaussée de Gand d'arriver facilement à ce parking? Et est-ce que vous laisserez quand même des parkings en surface, avec des dérogations, par exemple, pour les personnes handicapées, entre autres mais aussi les personnes qui, je pense franchement, vous avez probablement tous pousser une poussette avec les courses et le mouflets, dans une rampe il faut déjà être costaud. Je m'inquiète vraiment, je m'inquiète pour l'usage des personnes qui sont plus faible, et je voudrais savoir ce que vous comptez mettre en place.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Oui, si je peux partager l'objectif de libérer le plus possible la voie publique, ça, ça me semble un objectif louable et positif. Mais la façon de la gestion et les conditions d'accès pour les riverains, ça me semble, faisant partie du même projet si l'accès est impayable, les conditions sont mauvaises pour les habitants, c'est un mauvais investissement et je me demande et d'ailleurs mon chef de groupe va proposer une motion dans ce sens, si on a examiné aussi toutes les alternatives possibles de les parkings existants, l'exploitation des parkings existants, si on a exploré ça suffisamment dans ce cas-ci aussi, parce que finalement, c'est quand même 1 million € qu'on investit, est-ce qu'on peut les éviter tout en ayant le même objectif de libérer la place sur la voie publique?

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup. Il est évident qu'il y aura besoin d'une étude de mobilité si on acquiert ce parking. Ça, c'est tout à fait certain. Mais pour le reste, je vais maintenant demander l'écran de vote, parce que nous ne pourrons pas, comme je l'ai dit, aller aussi loin que vous le souhaitez. Step by step.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*25 stemmers : 18 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch pour la justification de son abstention.

**M. Eylenbosch :**

Je me suis effectivement abstenu sur le projet, non pas parce qu'il n'est pas intéressant pour l'instant. Le gros problème que moi, je vois derrière, ça va être la remise en état. Si vous faites déjà une acquisition d'un bien pour pratiquement 1 million €, j'ai peur que les dépenses que vous allez devoir faire pour remettre tout en état de fonctionnement va vous remettre un nouveau million, si pas plus. Et dans ce cadre-là, est-ce que c'est encore finançable, vu de nouveau les problèmes de la situation financière de la commune? Parce que, est-ce qu'on va obtenir un deuxième subside pour ça? C'est une grande question.

En plus, je constate également dans le texte qu'il est indiqué que c'est en zone peut inondable une fois tous les 100 ans. Ça tient compte des règles qui existaient avant les pluies qu'on connaît aujourd'hui et à mon avis, ce sera beaucoup plus fréquent. Il faudra peut-être également revoir s'il y a des travaux qui doivent s'effectuer quels sont les risques d'inondation par rapport au nombre d'années et la situation climatique actuelle. Vous avez fait allusion aux problèmes climatiques. Là, tantôt, c'est toujours dans le même sujet.

**Mme la Présidente :**

Monsieur Eylenbosch, c'est la deuxième fois que vous faites la même chose et je le regrette en tant que présidente de séance, c'est-à-dire utiliser votre justification d'abstention pour amener des éléments nouveaux qui n'étaient pas dans le débat auparavant, sans avoir pris part au débat. C'est vraiment dommage. C'est sincère, ce que je vous dis là. Je vous invite à prendre part au débat, à pouvoir avoir l'échange avec le collègue et à utiliser la justification d'abstention comme elle est et pas pour amener de nouveaux éléments, parce que ça frustre tout le monde. Nous ne pouvons plus répondre. C'est fini. Et quelque part, c'est un dévoiement de la justification d'abstention. Je souhaiterais que cette deuxième fois, où je fais la même remarque, soit noté au pv s'il vous plaît, madame la secrétaire. Ce n'est pas le sens de la justification d'abstention.

*Mohamed Amine Akrouh entre en séance / treedt in zitting.*

*Madame la Présidente fait remarquer à Monsieur Eylenbosch que sa justification d'abstention n'est pas correcte car il introduit de nouveaux éléments dans le débat.*

*Mevrouw de Voorzitter wijst de heer Eylenbosch erop dat zijn rechtvaardiging voor zijn onthouding niet correct is, aangezien hij nieuwe elementen in het debat inbrengt.*

**M. Vancauwenberge :**

Nous nous sommes abstenus avec le PTB parce qu'on trouve que les conditions d'accès ça doit faire partie du projet dès le départ. Le projet, en soi, on peut le soutenir mais

les conditions d'accès sont essentielles, et on fait en deux étapes, et après on achète. Et après, oui, on peut décider ce qu'on veut pour les conditions d'accès pour les riverains, et si ça ne convient pas aux riverains, quoi pris, autres conditions, c'est trop tard. Selon nous, ça devrait faire partie du projet-même dès le départ, et ça doit faire partie du projet dès le départ.

**7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif au réaménagement et à l'extension de la cour de récréation de l'école 14 sise rue de la Flûte enchantée n°30 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'opération récréation - CDC 24.006 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken voor de heraanleg en de uitbreiding van de speelplaats van school 14, Toverfluitstraat nr 30, 1080 Sint-Jans-Molenbeek, in het kader van de operatie Re-creatie - Bestek 24.006 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.**

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*26 votants : 26 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**8. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD PS - Opération 1.B Labo Langue Jeu et Travail - Approbation de la convention de principe pour la collaboration - Report du 13/02/2024.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - Operatie 1.B Labo Taal, Spel en Werk - Goedkeuring van de principeovereenkomst voor de samenwerking - Uitstel van 13/02/2024.**

---

**Mme la Présidente :**

C'est une opération qui se situe le long du quai de l'Industrie avec le labo Langues, Jeux et travail et l'approbation de la convention de principe pour la collaboration.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

**Mme Raiss, Echevine :**

Merci, il s'agit ici, comme vous l'avez évoqué, du projet labo Langues, Jeux et Travail qui s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier durable Petite Senne. Beliris a été désigné comme maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet. En 2018, la commune a lancé un appel à candidature pour trouver un futur occupant et c'est l'école de cirque Circus onder handen qui a été désigné. Pour compléter le financement de Beliris, la commune a réussi à négocier des subventions supplémentaires avec la VGC et le gouvernement flamand pour la mise en œuvre de ce projet. Les principaux éléments de l'accord de principe objet de cette délibération sont les suivants:

- une contribution de la VGC de 500.000€ pour la rénovation du projet,
- une contribution de la Flandre de 750.000€, dont 600.000€ pour la rénovation, et 150.000€ pour le canon.
- Circus onder handen aura un bail d'emphytéose de 30 ans avec un canon annuel de 21.829.000€ indexé annuellement.

- Circus onder handen s'engagera à atteindre un public sip composé à 50 % de molenbeekoïis. En plus de leur offre régulière, Circus onder handen proposera également des activités ouvertes et gratuites dans la grande halle, soit en moyenne six heures par semaine.
- Circus onder handen ouvrira également son foyer comme espace de rencontre pour le quartier et le coût total du projet d'investissement s'élève à 3.441.992€ et, comme je l'ai déjà évoqué, la Flandre et la VGC contribuent ensemble à hauteur de 1.250.000€, les ressources restantes provenant de Beliris, le projet est entièrement subsidié à 100 %.

**Mme la Présidente :**

Voilà à nouveau un projet pour nos enfants, cette fois dans le quartier Heyvaert. Est-ce qu'il y a des questions?

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
26 votants : 26 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**9. Enseignement néerlandophone - Accord de collaboration entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, concernant l'utilisation de l'infrastructure sportive de l'école primaire communale Ket&Co. Nederlandstalig onderwijs – Samenwerkingsakkoord tussen de Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, betreffende het gebruik van de sportinfrastructuur van de gemeentelijke basisschool Ket & Co.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

**Mme Raiss, Echevine :**

Hierbij vraag ik jullie goedkeuring voor de vraag van de VGC, de gemeente en de gemeentelijke basisschool Ket&Co voor een samenwerkingsakkoord om het gebruik van de sportinfrastructuur van de school mogelijke te maken. Dit akkoord biedt organisaties, de gelegenheid om gebruik te maken van de sportfaciliteiten van Ket&Co. Daarna komt de organisatie van extra sportactiviteiten in school Ket&Co ook ten goede van de leerlingen van de school zelf evenals aan andere leerlingen en kinderen uit de buurt.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
26 votants : 26 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

*Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.*

**10. Recette communale - Contraintes pour recouvrement de créances non Fiscales art. 137bis NLC - Liste 2024-02. - Report du 21/02/2024.  
Gemeentekas - Bepkeringen voor de invordering van niet-fiscale schulden art. 137bis NGW - Lijst 2024-02. - Uitsstel van 21/02/2024.**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

**M. Van Leeckwyck, Echevin :**

Je vais faire un petit rappel. Nous avons quand même changé le décide pour que ça soit plus clair et ce qui se passe. On sait que des personnes ont des dettes envers la commune, dans ce cas si ce sont les parents des élèves des écoles communales, pour des frais scolaires et des frais d'excursion. Toute dette fait l'objet d'une réclamation en bonne et due forme: trois rappels, mise en demeure et à un certain moment, ça passe chez le receveur. Le receveur soumet au collège la liste des personnes qui n'ont toujours pas payé après les mises en demeure. Le collège, dans ce cas-ci, a décidé de passer par un huissier que pour les dettes supérieures à 100 €. Comme on fait une exception pour les dettes moins de 100 €, on doit passer au conseil communal et donc vous devez confirmer la décision du collège des Bourgmestre et Echevins approuvant une remise de dette pour les contraintes non fiscal, a contesté et exigible d'un montant inférieur à 100 € et ne pas déclarer ces derniers exécutoires. C'est ça le point. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**Mme la Présidente :**

Merci beaucoup monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

On se lève, non, je blague. J'ai eu une explication qui était encore plus simple. J'ai l'impression que les dettes en dessous de 100 € on ne va pas pouvoir les réclamer. Je pense que le personnel responsable dit: c'est la politique qui assume un choix de ne pas récupérer les dettes en dessous de 100 €, alors, assumer aussi politiquement qu'elles disparaissent dans notre comptabilité comme ça ce n'est pas comme-ci la receveuse a mal fait son boulot de recevoir. Dans ce sens-là, je comprends et on votera pour.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss :

**M. El Khannouss :**

Merci. Madame la présidente. Moi, je voudrais avoir la garantie que vous n'allez pas envoyer des huissiers chez les parents qui se retrouvent dans cette fameuse liste et que vous allez mettre ces montants, ces dettes dans les irrécouvrables, définitivement, parce que je pense qu'ici ça vous laisse la possibilité d'envoyer les huissiers, chez les familles, ou je me trompe ? Ça, c'est une première question.

Un commentaire quand même pour rappeler ce que j'avais déjà dit précédemment. Ce qui est désolant dans ce dossier, c'est qu'on a, il a fallu, que l'opposition se mobilise avec force, dénonce la manière dont vous gérez l'endettement des personnes les plus fragilisées, et en particulier les parents qui ont leurs enfants inscrits dans nos écoles, et que vous étiez

prêts à envoyer des huissiers pour mettre encore plus en difficulté ces familles, qui ont en général une famille, qui n'arrivent pas à payer 100€, 120€, 200€ euros de garderie. C'est parce qu'ils sont en difficulté alors que nous avons, je l'ai déjà dit, d'autres personnes qui ont des dettes colossales dans différents domaines, ici à la commune, et je ne vois pas de votre part une détermination et une mobilisation pour aller récupérer ces sous, que ce soit au niveau des clubs sportifs ou même d'autres dettes qui sont dus par, entre autres, des entreprises ou autres. Merci pour vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Monsieur l'échevin, je vous entends dire que, pour chaque dette, vous envoyez trois rappels et une mise en demeure. Franchement, moi, je trouve ça très inadapté, très froid, comme manière de faire. On sait qu'il suffit d'aller aux écoles. Le nombre de gens qui ne parlent pas le français ni le néerlandais, c'est énorme. Il n'y a pas d'humain là-dedans et je suis tout à fait convaincu qu'il y a plein de gens qui ne savent pas ce qui se passe, qui reçoivent des lettres, des rappels, etc., et qui ne comprennent pas. Je trouve qu'il faudrait quand même un peu réfléchir comment on peut rendre ça plus adapté aussi à notre commune, parce que c'est une difficulté en plus, je vous l'accorde parce que les gens ne comprennent pas ce qu'ils reçoivent. Parfois c'est dans un langage très incompréhensibles, inaccessibles même pour des citoyens qui maîtrisent la langue.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Merci, j'ai aussi la même lecture que Dirk. Ça veut dire qu'ici on laissera tomber les 25.097€. Ce montant-là ne peut pas faire l'objet d'une exécution forcée par huissier de justice. C'est pour ça qu' on v0 voter. Ça veut dire aussi dans l'inverse il y a, pour les montants à couvrir pour le 202 personnes, aux alentours de 39.481 €, au-dessus de 100 € pour des personnes qui ont des dettes au-dessus de 100 €. Si j'interprète ça veut dire qu'ils peuvent avoir une exécution forcée par huissier de justice. C'est vraiment tout à fait au contraire. Moi, ma question est de savoir: est-ce que si je fais le moyen de 40.000€ sur 200 personnes, ça fait vraiment des factures aux alentours de 200 euros. Est-ce que la commune ne peut pas trouver un autre moyen d'aller trouver des solutions de paiement avec ces personnes-là, sans qu'il y a une exécution forcée par huissier de justice? Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci pour toutes vos questions.

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

**M. Van Leeckwyck, Echevin :**

Mais je comprends tout à fait vos questions et vos inquiétudes. Je vais répondre. Vous avez bien résumé, ce sont les parents qui ont une dette supérieure à 100 €, pour lesquelles nous allons envoyer un huissier. Mais pour cela, on ne vous demande pas votre avis. Je ne dis pas ça méchamment, mais le collège a décidé et il a le droit de décider. Il a envoyé.

Maintenant, même si vous vous opposez, c'est fait. Ici la demande, c'est que vous acceptiez qu'on n'envoie pas pour ceux qui ont une dette en dessous de 100 €.

Alors, monsieur El Khannouss, je vous arrête, c'est faux ce que vous dites, parce qu'on applique la même procédure pour tous les types de dette. Mais évidemment, et je peux vous rejoindre, c'est qu'un parent qui doit peut-être 200 € et qui reçoit un huissier ce n'est pas très sympa.

Maintenant, les grosses sociétés, qu'est-ce qu'elles font? Elles m'écrivent, elles ne m'écrivent pas, elles écrivent à la commune, elles demandent à nous voir, elles contestent. Et puis, quand elles voient que ça n'avance pas, elles font appel à la justice et évidemment, ça donne l'impression que toute une série de personnes ne remboursent pas. Mais tant qu'on est en justice, c'est compliqué. Je peux vous assurer que les services qui s'occupent de ça, ils continuent les mêmes procédures qu'ils ont fait avant. Ce sont des professionnels. Ils n'ont pas besoin d'un échevin ou de la politique pour faire ça. Ils font leur travail, tout à fait classique. Évidemment, ici, je suis en conseil communal. Je vous dis: il y a des rappels ainsi de suite. Maintenant, c'est quand même beaucoup plus humain. La secrétaire, dans les écoles, les enseignants, quand je dis des rappels, il y a une lettre, ils parlent aux parents, il y a tout un contact, ce n'est pas une lettre qui est envoyée en disant: vous nous devez des sous, il y a tout une approche. On leur dit aussi que s'ils ont des difficultés, il y a tout un système. Maintenant sont déjà exclus de tout ceci les personnes qui sont au CPAS, puisque c'est le CPAS qui paye. Il y a tout un nombre de personnes pour qui on ne peut pas réclamer. Il y a quand même tout un côté humain, ça, je peux vous rassurer, et j'ai discuté, parce que j'entends ce que vous dites, j'ai discuté avec la receveuse et on va revoir avec la personne qui s'occupe de ceci au niveau des écoles, à l'instruction publique il y a aussi une dame qui s'occupe des finances, voir si on ne peut pas encore améliorer la situation et peut-être pas envoyer un huissier, encore ajouter une étape qui serait une lettre envoyée par un huissier qui coûterait nettement moins cher déjà que l'intervention d'un huissier telle qu'elle se fait actuellement. Voilà tout ce que je peux vous dire. Merci.

### **Mme la Présidente :**

Je vais encore reprendre la parole sur ce sujet parce que moi, je considère que certains sont oubliés, je vais dire oubliés, puisqu'on a déjà eu ce débat l'année passée, et c'est dommage, parce que c'est pas la première fois qu'on les explique, mais je pense, la troisième, voire la quatrième fois, et c'est un peu facile de dire oui, mais maintenant, on a beaucoup mieux compris, parce que le texte a été écrit en français, c'est à-peu-près ça, excusez-moi, et d'autres sont carrément d'une mauvaise foi absolue. Je vise notamment ceux qui ont participé à la gestion il y a six ans, parce que ceux-là faisaient la moitié moins du travail qu'on a fait pour, justement, limiter la casse au niveau des familles. Et aujourd'hui, c'est les cris d'orfraie par rapport à ce qu'on fait. C'est absurde et c'est d'une mauvaise foi crasse, parce qu'aujourd'hui je rappelle que les dettes dont nous parlons, elles sont ici, après enquête sociale, et ce n'est absolument pas inhumain, ce n'est absolument pas automatique, c'est absolument pas standardisé, et ça, ça n'existait pas auparavant. On le doit à notre échevin, maintenant à la manière dont on peut gérer dans nos écoles, puisqu'on a mis du personnel supplémentaire dans nos écoles. C'est comme ça qu'on sait faire ça. Et, il y a une partie ici qui est un peu. Ce sont bientôt les élections. On s'excite on va raser gratis demain. Demain, la commune sera riche, on ne demandera pas de rembourser les dettes et en plus, on ne devra même pas passer au conseil communal. Les amis, c'est le rôle de la receveuse d'aller récupérer l'argent qui est dû à la commune. Et l'argent qui est dû à la commune, ce n'est pas parce que monsieur Van Leeckwyck ou moi, on le demande, c'est parce que vous, dans le conseil communal, vous avez voté des règlements avec des tarifs. Tout ça est écrit par le conseil communal. La receveuse, c'est l'agent du conseil communal et de l'état et il n'y a pas de raison que on ne puisse pas réfléchir ensemble à la libérer de devoir aller demander cet argent pour les moins de 100 €. Donc, vous renverser les choses, vous êtes d'une mauvaise

foi, pour certains d'entre vous, qui est dramatique, et chacun se regardera dans le miroir ou pas. En cette période, certainement c'est important de pouvoir se regarder dans le miroir.

Maintenant, on va passer au vote, après un dernier mot de chacun qui s'était inscrit au débat, et je suis très contente d'entendre que certains ont enfin compris de quoi on parlait après trois ou quatre explications.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Madame Moureaux, merci. D'abord je sais que ce n'est pas évident pour vous de voir une opposition qui pointe du doigt les dysfonctionnements de la commune. Je sais que ça vous dérange. Vous parlez d'argent public. Si la commune est dans une situation catastrophique comme celle que nous connaissons aujourd'hui, nous sommes en mars 2024, il n'y a toujours pas de budget. C'est parce que vous avez tout simplement ruiné la commune. Et si vous vous précipitez comme ça, avec beaucoup d'énergie pour aller récupérer des sous-sous chez les molenbeekoïses, c'est parce que vous êtes en train, tout simplement, d'essayer de grappiller, d'aller dans les poches des citoyens pour retrouver un peu de recettes que vous avez évidemment taris avec votre gestion calamiteuse. C'est très bien de jeter la responsabilité sur X ou Y et de ne pas assumer ses responsabilités. Ça devient presque une marque de fabrique chez-vous. C'est dommage, parce que nous, nous avons ici, vous avez pu le remarquer, une approche très calme et très positive depuis le début, nous essayons d'être constructif dans nos interventions, que ce soit moi ou mes collègues de l'opposition et ce que nous, nous souhaitons, ce n'est pas de faire de la politique politicienne, comme vous faites régulièrement ici dans ce conseil communal, c'est d'essayer d'apporter des propositions pour vous aider à mieux gérer la commune et faire en sorte que les molenbeekoïses ne soient pas impactées par votre gestion catastrophique comme je l'ai déjà dit. Je pense que c'est clair, c'est limpide comme de l'eau de roche et nous, ce qui nous intéresse, c'est que cette commune puisse redresser la tête et que les molenbeekoïses ne sont pas pénalisés. Merci pour votre écoute.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Merci, j'avoue que me caricaturer en disant que c'est la troisième ou quatrième fois qu'on aborde ça, il a enfin compris, désolé.

**Mme la Présidente :**

Je ne parlais pas de vous, c'est tout à fait évident.

**M. Sumlu :**

Je termine. Si j'ai dit ça. Je pose des questions, j'ai envie de comprendre, je pense que c'est mon rôle de pouvoir poser des questions, et si je ne comprendrai pas, je poserai encore des questions, j'irai voir la receveuse, je poserai mes questions. Je pense que c'est tout à fait mon droit en tant que conseiller. Mais ici j'entends un élément en plus ce soir, que monsieur l'échevin nous a dit: au lieu d'envoyer les huissiers directement chez ces personnes, là, il y aura peut-être une étape supplémentaire. On enverra une lettre ou un document. Donc j'entends que, peut-être il y aurait une étape supplémentaire. Je me dis au moins une chose

supplémentaire qu'on peut mettre en place pour que les gens ne reçoivent pas un huissier directement devant leur porte. Mais pour tout le reste, merci en tout cas pour les explications.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

**M. Vancauwenberge :**

Ce qui m'inquiète, ce qui nous inquiète, c'est le rôle des huissiers. On sait que souvent, pour des sommes parfois dérisoires, on envoie l'huissier. Les montants montent, on enfonce les gens qui doivent rembourser. Notre propos, c'est de chercher pour éviter ça au maximum. Je peux comprendre que, dans certains cas, ce n'est pas possible, mais je suis pas toujours convaincu qu'on fait tout ce qui est possible. Vous avez donné quelques explications en plus. Je vous remercie, mais est-ce qu'on est au bout des possibilités? Parce que les conséquences sont parfois très dramatiques pour les gens.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*27 votants : 26 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*27 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 onthouding.*

*Rachid Ben Salah entre en séance / treedt in zitting.*

**11. Finances - Règlement sur la prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2023 - Prolongation du délai d'introduction de la demande.**

**Financiën - Reglement op de premie toe bestemd voor het verzachten van de verhoging van de gemeentelijke opcentiemen op de oroerende voorheffing voor het dienstjaar 2023 - Verlenging van de termijn voor het indienen van het aanvraag.**

---

**Mme la Présidente :**

Il s'agit d'un point pour lequel nous avons eu un débat à la séance précédente, un règlement modifié sur la prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2023. Nous avons débattu et choisi d'aller vers une prolongation du délai d'introduction de la demande. Je pense que ceci est conforme à ce que nous avons débattu au précédent conseil.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci, madame la présidente, simplement question technique: est-ce que vous avez pu avancer sur la proposition que j'avais faite concernant la communication pour les prochains extraits? Merci.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci, madame la présidente, une question très simple depuis notre dernier conseil: est-ce qu'il y a eu une augmentation de molenbeekois, propriétaires évidemment, qui ont introduit une demande de prime? Merci pour vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'avais deux questions: la première a déjà été posée par monsieur El Khannouss et la deuxième : qu'est-ce qui est prévu au niveau des autres décisions? Le toute boîte, et l'affichage via les gardiens, dans certains, par exemple les pharmacies ou les maisons de quartier ou les magasins ?

**Mme la Présidente :**

Monsieur l'échevin Van Leeckwyck va vous répondre.

**M. Van Leeckwyck, Echevin :**

Oui, je dois vous avouer qu'on n'a malheureusement pas avancé beaucoup, mais c'est pour ça qu'on ne va pas avancer. Ce qu'on a déjà fait, c'est se mettre en règle avec le règlement. Amandine, ma collaboratrice, a résolu ça. Malheureusement, j'avais confié la mission à quelques personnes qui sont tombées malades. Je suis en train de réorganiser pour avancer sur ce sujet-là. J'ai eu le service communication et j'ai discuté avec eux, on a tout préparé. Donc, on va faire le toute boîte. Ça se prépare. Pour l'avis je dois aller voir, je dois reprendre contact avec Bruxelles fiscalité et je vais prendre un rendez-vous pour aussi aller avec monsieur De Block. Tout ça doit encore se faire. Ce que je peux déjà dire, c'est que, suite au partage que certains ont quand même fait sur Facebook, on a quand même eu assez bien de retour, mais ce n'est pas encore la grande masse. Je vous donne les derniers chiffres et je dois dire que si, au début, ça a été assez difficile, pour le moment, la personne qui s'occupe de mettre les demandes de primes dans le collège, presque toutes les semaines, nous avons un collège ou on décide des primes. Pour le moment, nous sommes à 4759 demandes et à 815.636 € le montant de prime qu'on a versé. Je pense que j'ai répondu à vos questions.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
28 votants : 28 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

*Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting.  
Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.  
Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.  
Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.  
Abdellah Achaoui préside la séance / zit de zitting voor.*

## **12. Finances - Financement par le FRBRTC du programme We Pulse. Financiën - Financiering door het BGHGT van het Programma We Pulse.**

---

### **M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

### **M. Van Leeckwyck, échevin :**

Voilà donc, je ne vais pas être trop long, mais je pense que ça vaut la peine de restituer un peu le projet. Avant, on parlait d'informatisation des administrations, maintenant, on parle toujours d'informatisation mais on ajoute souvent l'expression transformation digitale et automatiser, c'est une évolution technique des outils. Il est nécessaire et important pour la commune d'adapter ces outils, car l'inaction provoquerait un blocage de l'Administration. C'est un peu le même principe que pour vous. Vous aviez un téléphone, puis vous avez eu un gsm, maintenant, vous n'avez pas tout le monde évidemment, mais pas mal de gens, un smartphone. Vous êtes sûrement au courant, parce qu'on est passé dans votre rue, vous pouvez voir que Proximus passe à la fibre optique et petit à petit, ceux qui n'auront pas adopté la fibre optique vont être sans réseau informatique, parce que, dans certains cas, ils vous disent qu'ils vont laisser les câbles mais à un moment donné, vous allez, tout le monde va être obligé de passer à la fibre. C'est une mise dans un contexte. Alors, ce que je regarde aussi, parce que l'objectif c'est de garder la commune fonctionnelle point de vue informatique. Nous sommes conscients de la fracture numérique, mais c'est un autre projet. Je reviendrai plus tard sur ce sujet-là.

Vous savez que, depuis un certain nombre d'années des équipes du CIRB, devenu Paradigme, en collaboration avec des communes, travaillent sur un projet informatique d'automatisation pour toutes les communes et CPAS. Le projet s'appelait IPL. Mes premiers contacts pour ce projet ont lieu en septembre 2020, en avril 2021, le projet IPL, prend le nom de Wepulse, mais ceci a un coût non négligeable, évalué pour toute la région, les 19 communes, à 70.000.000 €. La région a mis sur la table 37.000.000, le Frbrtc 25.000.000 et les communes devraient prendre en charge 8.000.000€. Pourquoi j'ai fait ce petit résumé ? Parce que ce point-ci justement, c'est à-propos, des 25.000.000 du Frbrtc. Le Frbrtc va donner une partie des montants à chaque commune. Chaque commune aura sa partie de montant et une partie que je vais devoir, que les finances vont donner au CPAS et ce qu'on demande de voter aujourd'hui, c'est d'accepter la convention pour ce financement du Frbrtc, qui va nous verser l'argent et nous, on devra les mettre dans notre compte et par après, on pourra payer Paradigme.

Alors, dans la délibération, vous voyez, ils vont nous octroyer un prêt de 1.225.504 € pour le projet. Oui, ça, je le rappelle, puisque c'est sur quoi nous avons choisi les finances. Il faut reprogrammer tout le projet comptable et les ressources humaines. Ce qui n'a pas été pris par la région, c'est le Crm, qui est un outil qui aurait été très intéressant, mais qui était très cher, et il n'y a pas suffisamment de communes pour prendre le projet. Je reste à votre disposition, parce que c'est quand même un projet assez technique. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition, sinon on peut passer au vote.

### **M. le Président :**

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

J'aurais bien voulu voir si, dans ce projet, il y a enfin l'adaptation des sites communaux pour les handicapés, parce qu'il y a quand même énormément de personnes qui sont impactées et qui n'ont pas le moyen d'aller sur les sites. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

**M. Van Leeckwyck, Echevin :**

Voilà, je ne vais pas dire que je m'attendais à ce genre de question, mais je comprends tout à fait cette question et c'est pourquoi, dans mon explication, j'ai dit que c'est un peu un autre sujet, parce que, avant de faire quelque chose pour les personnes en difficulté, il faut d'abord construire le projet de base. C'est vrai qu'il y a eu toute une réaction au niveau de la région, puisqu'à un moment, c'était la numérisation full 100 %. Heureusement, il y a eu pas mal d'ASBL et je les comprends, qui ont porté leur voix, et donc monsieur Clerfayt a fait un peu marche arrière et dans tous les projets on va devoir refaire nos sites communaux en intégrant l'aspect handicap, c'est-à-dire c'est vraiment une approche très particulière pour pouvoir faire des caractères plus grands, il faut penser à tout et c'est pas mal. Mais ici, ce dont j'ai parlé maintenant, c'est pour les applications financières, comptables, receveurs et pour les ressources humaines. Mais c'est vrai qu'il va falloir refaire aussi les autres applications qui sont à la commune. J'espère avoir répondu à votre question.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*28 votants : 28 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*28 stemmers : 28 positieve stemmen.*

*Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.*

*Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.*

### **13. Finances - Budget communal de l'exercice 2024 - Arrêt de crédits provisoires pour le 2ème trimestre 2024.**

### **Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2024 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het tweede trimester 2024.**

---

**Mme la Présidente :**

Il s'agit de la prolongation du mécanisme des douzièmes provisoires comme vous le savez, tant que le budget 2024 n'est pas approuvé. Petite précision, cela, concerne uniquement l'ordinaire.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Monsieur l'échevin des finances, bonsoir. Je voudrais juste savoir où nous en sommes par rapport au budget 2024. Nous sommes, comme j'ai dit tout à l'heure à notre première magistrature de la commune. Nous sommes en mars 2024. Il n'y a toujours pas de budget. J'ai

des échos comme quoi on est en train de remuer ciel et terre pour trouver le petit sous, même en dessous du tapis, pour essayer de proposer un budget en équilibre et visiblement, il y a des énormes difficultés. Je voudrais en savoir un peu plus, parce que j'entends aussi que certaines entreprises ne sont plus payées. J'entends qu'il y a énormément de retard de paiement au niveau de nos fournisseurs et donc je voudrais savoir où en sommes-nous, monsieur l'échevin des finances ? Merci pour la précision de vos réponses.

**M. le Président :**

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Monsieur l'échevin, je vais faire très simple, c'est bis repetita par rapport à ce que monsieur El Khannouss vient de dire.

**M. le Président :**

Merci monsieur Eylenbosch, c'est très clair.

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

**Dhr. Bijmens:**

Ik sluit me aan bij de twee collega's en wij let de NVA zijn voor een goed financieel beheer van de gemeente. Dat we al in maart zijn en dat er nog geen uitzicht is op een begroting voor dit jaar getuigt van een slecht financieel beheer. We worden hier ook vaak in de gemeenteraad gevraagd voor dingen goed te keuren voor het budget van 2024 dat er nog niet is. Dat maakt het moeilijk voor ons om te weten of het goed is om daarin mee te gaan want we weten nog niet wat het budget is. Graag meer duidelijkheid en liefst zo snel mogelijk.

**M. le Président:**

Dank U wel mijnheer Bijmens.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

**M. Van Leeckwyck, Echevin :**

C'est vrai que, de nouveau, je comprends les questions, les inquiétudes. Moi-même, je ne suis pas spécialement content. J'aurais été content, justement, de pouvoir vous présenter le budget ce mois-ci. Ce serait beaucoup plus facile et plus simple. Par contre, je ne vais pas commencer un débat actuellement. Je pense qu'on aura assez à discuter quand le budget sera présent. Nous mettons tout en œuvre pour que le budget puisse passer en avril. Nous nous approchons, nous avons eu pas mal de contact. L'inspecteur a encore revu aussi le CPAS parce que, justement, comme vous dites, on doit bien faire, prendre des mesures, mais pas toucher au social et à toutes les séries de choses qu'on ne peut pas toucher. On arrive tout doucement. Logiquement, pour avril ça devrait être sur la table et nous pourrions avoir des débats sérieux. Et, en effet, le fait qu'il n'y ait pas de budget, c'est très embêtant, puisque c'est le douzième provisoire pour payer les factures, pour passer les commandes et ainsi de suite. C'est certain que les services ne sont pas spécialement contents. Ils attendent aussi avec impatience le résultat. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Monsieur l'échevin vous nous faites voter un point très simple: c'est des crédits provisoires pour le deuxième trimestre, les trois prochains mois, ce qui veut dire que si vous nous faites voter ça, vous auriez très bien pu dire que c'était un crédit provisoire pour un mois si vous allez présenter un budget au mois d'avril. Je crois que ça ne doit pas être très positif dans vos services aujourd'hui de se dire qu'ils vont atterrir à ce moment-là, surtout que vous allez avoir les vacances de pâques et que vous allez revenir avec nous au conseil d'avril en disant: oui, mais il y a des gens qui étaient en congé, n'ont pas pu terminer les fichiers et les dossiers, etc. et ce sera reporté encore d'un mois ou de deux mois. Faites attention à gérer convenablement ce dossier et je préfère que vous preniez un mois de plus, que d'essayer de vous précipiter, parce que je crois que c'est l'intérêt des molenbeekoïses dans leur ensemble que ce soit fait convenablement et avec une façon bien réfléchie et en faisant de bonnes économies et non pas de nouvelles dépenses. Merci.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci, monsieur le président, je déplore que la bourgmestre ne soit pas là pour échanger avec nous, parce que je suis intimement convaincu qu'elle a la plus grande responsabilité dans cette situation chaotique du budget de la commune. Ça fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme. Nous avons à maintes reprises, mes collègues et moi, attirer votre attention sur certains choix, sur certaines orientations politiques qui avaient un impact financier structurel sur le budget communal et aujourd'hui, nous le payons. On est en fin de législature et vous êtes incapables de présenter un budget dans les délais. Vous avez innové en augmentant un certain nombre de taxes, vous avez augmenté les taxes de stationnement, la deuxième carte, vous avez augmenté toute une série de taxes liées au document administratif. On a encore vu tout à l'heure avec le recouvrement des petites dettes que doivent certains parents, pour les garderies. Vous êtes à l'affût du moindre cent qui passe pour essayer d'obtenir un budget en équilibre. Évidemment, j'ironise un peu, vous l'avez compris, j'espère monsieur l'échevin, mais la situation, elle, est catastrophique. Mon inquiétude, elle est multiple. La priorité, c'est évidemment l'impact savoir sur la population, sur le service à la population, et on le sent déjà dans un certain nombre de services où il y a plus assez de personnel. Moi quand des parents me contactent pour me dire, monsieur El Khannouss, on demande à nos enfants de venir avec du papier de toilette, excusez-moi, mais ça me choque, parce que le service de l'économat n'est plus capable de commander du papier wc pour nos écoles. Ce sont vraiment les conséquences visibles, la partie apparente de l'iceberg de votre gestion catastrophique.

Alors, il y a évidemment ce budget que nous attendons avec beaucoup d'impatience mais aussi le compte, le compte 2023, monsieur l'échevin. Est-ce que vous comptez nous le présenter ou il faut attendre pour la prochaine législature? Je ne sais pas. C'est une question que je pose, et évidemment pas innocente.

**M. le Président :**

Penser à clôturer s'il-vous-plaît.

**M. El Khannouss :**

J'atterris. J'attends encore juste quelques compléments de réponse de la part de notre échevin des finances. Merci, monsieur le président.

**M. le Président :**

Simplement vous rappeler qu'on parle de budget 2024 et que la question du compte, elle, est bien évidemment liée, mais elle n'est pas abordée aujourd'hui. Simplement, il faut rappeler les éléments dans leur contexte. On parle de budget. Vous avez évoqué vos questions, elles sont légitimes. Un exercice budgétaire est un exercice. Un compte est un compte. L'incident est clos.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*30 votants : 23 votes positifs, 7 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*30 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

**M. le Président:**

Je donne la parole à monsieur Haouari.

**M. Haouari :**

Merci, monsieur le président. Nous ne sommes certainement pas contre le fonctionnement de la commune et le paiement des dépenses exigibles de la commune. Cela dit, nous avons voté la dernière fois les douzièmes provisoires pour le premier trimestre 2024. Le collège, comme l'ont dit mes collègues ici, ne présente toujours pas de budget. Ça devient très, très inquiétant. On aurait espéré avoir un budget durant ce premier trimestre, même si c'était tard. Nous n'avons aucune explication quant à ce retard et nous ne pouvons plus soutenir le collège par rapport à ce retard. Et un retard qui a des conséquences, fâcheuses sur les services, sur les administrations connexe à la commune, notamment le CPAS, et nous nous abstenons par rapport à ce point. Et si vous venez avec des douzièmes provisoires pour le troisième trimestre ce qui est possible avec vous, tout est possible, bien sûr, on votera contre. Merci.

*Emre Sumlu entre en séance / treedt in zitting.*

**14. Marchés Publics - Marché public de Fournitures - « Achat des Fournitures Scolaires pour une durée de 12 mois (2024) » - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale. Overheidsopdrachten - Overheidsopdracht voor leveringen - "Aankoop van schoolbenodigdheden voor een periode van 12 maanden (2024)" - Goedkeuring van de voorwaarden, de wijze van gunning en de te raadplegen ondernemingen - Toepassing van artikel 234 §3 van de Nieuwe Gemeentewet.**

---

*Le point est retiré de l'ordre du jour.*

*Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**15. Marchés Publics - Marché public de Fournitures. « Achat et leasing des livres/manuels pour une durée de 12 mois (2024) » - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale.**  
**Overheidsopdracht - Overheidsopdracht voor leveringen. "Aankoop en leasing van boeken/handleidingen voor een periode van 12 maanden (2024)". - Goedkeuring van de voorwaarden, de wijze van gunning en de te raadplegen ondernemingen - Toepassing van artikel 234 §3 van de Nieuwe Gemeentewet.**

---

*Le point est retiré de l'ordre du jour.  
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**16. Marché public - Marché public de fournitures. "Achat de matériel pédagogique pour une période de 12 mois (2024)". - Approbation des conditions, du mode de passation et des entreprises à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale.**  
**Overheidsopdracht – Overheidsopdracht voor leveringen. "Aankoop van leermiddelen voor een periode van 12 maanden (2024)". - Goedkeuring van de voorwaarden, de wijze van gunning en de te raadplegen ondernemingen - Toepassing van artikel 234 §3 van de Nieuwe Gemeentewet.**

---

*Le point est retiré de l'ordre du jour.  
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**17. Prévention - Subside à l'asbl Transit 2023 - Approbation de la convention 2023 - Régularisation.**  
**Preventie - Subsidie aan de vzw Transit 2023 - Goedkeuring van de overeenkomst 2023 - Regularisatie.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
31 votants : 31 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**18. Développement Durable - Programme de subside communal visant à soutenir les potagers collectifs - POTAGERS 1080 édition 2024.**  
**Duurzame ontwikkeling - Gemeentelijk subsidieprogramma ter ondersteuning van collectieve moestuinen - MOESTUINEN 1080 editie 2024.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci, monsieur le président. J'aurais bien voulu vous demander si on a un retour de cet investissement, ce que ça a permis, ce que ça a pu rapporter, peut-être même comme quantité de légumes, si c'est quantifié. Mais en tout cas, est-ce que des personnes ont pu faire mieux des jardins chez eux, grâce à ça et dans une présentation de l'intérêt de ces investissements? Là, ce serait chouette. Merci à vous.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

**M. Hamzaoui :**

Même question que madame Evraud. J'aimerais bien avoir un retour des éditions passées et voir ce que vous avez pu effectuer avec les subsides que vous avez déjà octroyés les années passées.

**M. le Président :**

Je vous remercie pour ces deux questions similaires mais légitime et intéressantes. Effectivement il y a un rapport d'activité par rapport à tout ce programme. Et de deux choses une: soit on vous l'envoie directement et vous avez un aperçu sur plusieurs années, avec évidemment les ASBL qui sont concernés et les résultats et les éléments qui rentrent dans ce projet. Ce rapport existe, je pourrais vous l'envoyer par email, il y a aucun souci là-dessus.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 31 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**19. Mobilité - Dimanche sans voiture 2023 - Soutien financier à l'Ecole du Cirque - Embarquement immédiat.**

**Mobiliteit - Autoloze zondag 2023 - Financiële steun aan de Circusschool - Onmiddellijke Inscheping.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 31 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**20. Culture néerlandophone - Subsides ponctuelles - les amis de Brosella asbl par les services de la culture francophone, culture néerlandophone et de la jeunesse.**

**Nederlandstalige cultuur - Projectsubsidies - Les amis de Brosella asbl door de diensten Franstalige cultuur, Nederlandstalige cultuur en jeugd.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

**Mme Garcia Fernandez, Echevine :**

Oui, merci. Monsieur le président. Ici, c'est comme chaque année, le festival Brossela qui se tient sur le site de la vallée, pour ceux qui connaissent, et il faut surtout retenir que c'est un succès incroyable qui draine de nombreux bruxellois, pas que des molenbeekoïses, et toutes les activités musicales tournent autour du jazz. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
31 votants : 31 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**21. Jeunesse - Opération « Plaisir d'Apprendre » - Année 2023.  
Jeugd - Operatie "Plaisir d'apprendre" - Jaar 2023.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

**Mme Garcia-Fernandez, Echevine :**

Merci, monsieur le président. L'opération plaisir d'apprendre 2023 est une opération qui se répète de manière annuelle. C'est un subside qui transite par la commune. Ce n'est pas la commune qui donne ce subside, mais c'est la commune qui se charge de faire l'appel d'offres. Pour nous c'est une opération qui est très, très importante, parce que ça permet à de nombreux enfants de pouvoir avoir un soutien scolaire qui ne pourraient pas avoir autrement. Cette année comme l'année dernière, l'appel a été remporté par l'AGM, qui se charge de tout ce qui est activité extra-scolaire, soutien extrascolaire, et nous allons devoir payer à l'AGM, je précise que c'est un subside, 17.502,11 euro. C'est ce qui a été justifié par l'AGM et nous allons devoir rembourser à la région la différence.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
31 votants : 31 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.  
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

**22. Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achats concernant l'accord-cadre relatif à des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 9 juin 2024 (impression de bulletins, packs/colis pour les bureaux électoraux, affiches diverses, matériel comme des urnes, isoieurs, ...) passé par le SPF intérieur et plus précisément concernant le lot N° 6 spécifique aux élections de la région de Bruxelles-capitale - Approbation. (Complémentaire)**

Openbare werken - Toetreding tot de aankoopcentrale betreffende een raamovereenkomst voor leveringen van diensten en materiaal voor de verkiezingen van 9 juni 2024 (het drukken van de stembiljetten, het leveren van de pakketten voor de kiesbureaus, diverse affiches, materiaal zoals stembussen en stemhokjes, ...) toegekend door de FOD Binnenlandse Zaken en meer bepaald betreffende perceel nr. 6 specifiek voor de verkiezingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring. (Aanvullend)

---

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 32 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**23. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative à la plantation d'un arbre "l'arbre chéri" et à l'ouverture d'un registre des étoiles. (Complémentaire)**

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer Bijmens, gemeenteraadslid N-VA, over een koesterboom Molenbeek en de opening van een sterrenregister. (Aanvullend)

---

**Mme la Présidente :**

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

**Dhr. Bijmens :**

Een kind verliezen is altijd zwaar, ook voor ouders die hun kind verliezen tijdens de zwangerschap. Volgens de wet dient een dood geboren kind pas verplicht aangegeven te worden vanaf een zwangerschapsduur van 180 dagen ofwel 26 weken of zes maanden. Indien een miskraam gebeurt tussen de 140 tot 179 dagen kan het kind wettelijk worden aangegeven door de ouders en officieel een naam krijgen. Gebeurt de miskraam voor 140 dagen dan kan het kind niet wettelijk worden aangegeven en ook geen officiële naam krijgen. Dat betekent echter niet dat dit een drama is voor de ouders. Voor de overheid heeft het kind nooit bestaan. Om ouders van deze Sterrekinderen een hart onder de riem te steken roept de NVA Molenbeek iedereen hier op om deze motie te steunen om een vrijblijvend sterrenregister te openen waar molenbeekse ouders die daar nood aan hebben hun doodgeboren kind symbolisch te kunnen registreren. Ook vragen we om op de gemeentelijke begraafplaats een koesterboom te planten waar ouders van een doodgeboren kind via de gemeente een lintje met de naam van hun kind kunnen laten hangen. Ik wil even toevoegen dat het bestaat in een heel aantal gemeentes in Vlaanderen en dat is vrij gangbaar. Het is vrijblijvend en alleen ouders die besluiten om dat aan te geven bij de gemeente. Het is absoluut geen verplichting.

Het voorstel van mijn besluit is:

1. De gemeenteraad beslist om dit jaar nog te starten met een sterrenregister waar molenbeekse ouders hun stil geboren kindjes kunnen laten registreren ongeacht de zwangerschapsduur.
2. De gemeenteraad gaat akkoord dat de registratie online kan gebeuren of op afspraak bij de dienst burgerlijke stand. Er wordt op de website, de dienst burgerlijke stand en bij huisartsen de nodige informatie voorzien om de bevolking op de hoogte te brengen.
3. De gemeenteraad gaat akkoord dat ook de ouders die in het verleden een kind verloren hebben gedurende hun zwangerschap een registratie kunnen doen.
4. De gemeenteraad gaat akkoord om de gemeentelijke begraafplaats een boom, een zogenaamde koesterboom te planten als herdenkingsplaats voor alle Sterre kindjes.
5. De gemeenteraad gaat akkoord om de ouders die een registratie doen een lintje met de naam van hun overleden kindje te bezorgen die ze dan kunnen aanbrengen in de koesterboom.

**Mme la Présidente:**

Je donne la parole à madame Schepmans, échevine de l'Etat civil.

**Mme Schepmans, Echevine :**

Monsieur le conseiller communal, votre motion soulève une question importante concernant la situation des morts nés qui peut endeuiller malheureusement des familles. Cette perte peut être particulièrement douloureuse pour les parents. Toutefois votre intervention soulève des questions d'ordre technique. Je vais ainsi vous résumer l'article 58 du code civil qui précise ces situations. C'est un article vraiment cadre. Ainsi, si le décès de l'enfant se produit après 180 jours de grossesse, soit après six mois, les parents doivent obtenir un acte d'enfant sans vie incluant le prénom et éventuellement le nom de famille. Pour les décès entre 140 et 179 jours, les parents peuvent choisir d'obtenir cette acte, mais seul le prénom y est mentionné. Dans tous les cas, un enfant décédé à la naissance n'a pas de personnalité juridique et l'acte d'enfant sans vie n'a pas d'effet juridique. Votre motion comprend cinq propositions, à savoir : la création d'un registre des étoiles ou les parents pourront symboliquement inscrire leurs enfants morts nés, quel que soit l'âge gestationnel. Ensuite, vous préconisez que l'inscription puisse se faire en ligne ou ce rendez-vous au bureau de l'état civil avec des informations disponibles sur le site internet de la commune. En trois, les parents ayant déjà perdu un enfant lors d'une grossesse pourront également s'inscrire. En quatre, de plus, un arbre commémoratif appelé arbre chéri, sera planté au cimetière communal et les parents inscrits recevront un ruban au nom de leur enfant à déposer dans cet arbre.

Je vais tenter de répondre aux cinq propositions de votre motion. Pour commencer, en ce qui concerne la création d'un registre des étoiles, la possibilité d'inscription en ligne ou de rendez-vous au service de l'état civil et l'autorisation pour les parents ayant déjà perdu leur enfant lors d'une grossesse à s'inscrire également. Pour cette proposition, je m'en réfère à la loi qui stipule justement, les enfants sont inhumés ou leurs cendres sont dispersées dans une plus haute, appelé la pelouse des étoiles. Aussi, à proximité de cette zone se trouve une parcelle ou un arbre a déjà été planté. Pour ce qui concerne ou pour ce qui est de la remise d'un ruban, étant donné l'impossibilité pour les agents du service de l'état civil et du cimetière de tenir un tel registre d'inscription il ne peut fournir aux parents des rubans avec les prénoms des enfants. Cependant, il est tout à fait possible pour les parents d'accrocher un ruban dans l'arbre déjà planté. J'ai à votre disposition des photos concernant la pelouse et l'arbre déjà présent. J'espère ainsi vous avoir apporté les réponses à vos propositions et je vous remercie vraiment d'avoir soulevé ces questions qui touchent directement à l'humain. Je pense, qu'il n'est pas nécessaire, en tout cas le collège pense qu'il n'est pas nécessaire de voter une motion et que votre intervention, qui est pleine de sollicitude, peut être transformée en une interpellation.

Vous me direz que ce type de motion a déjà été voté, notamment en région Bruxelloise à Ganshoren, mais cette motion, qui a été fortement amendé, prévoit la plantation d'un arbre, mais cet arbre existe déjà dans notre cimetièrre et prévoit également la remise d'un ruban aux parents. Nous, en tout cas, le collègè souhaite que les parents puissent évidemment accrocher un ruban de leur choix, mais il n'est pas nécessaire que la commune intervienne à cet effet.

J'espère avoir répondu à vos questions et je pense que nous sommes tous conscients de la difficulté que peuvent traverser que des parents suite à ces pertes mais je pense qu'il faut aussi rester dans un cadre légal et prendre des mesures qui, justement, visent à soutenir ces parents, mais par cette pelouse, par cet arbre et par les rubans.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Par rapport à cette motion, notre groupe PS est tout à fait d'accord qu'on replante un deuxième arbre, éventuellement un arbre commémoratif, s'il s'agit surtout d'une nouvelle demande, récemment, des parents notamment. Il est vrai que perdre des enfants, qui sont pour moi un espoir de vie, est une situation très pénible très souvent. Toutefois, étant donné que j'ai été échevine officier de l'état civil par le passé, j'ai dû, même en urgence, créer, selon la loi, la parcelle des étoiles pour les bébés mort avant terme. Je ne peux malheureusement que soutenir, pour tout ce qui est la partie administratif, que les réponses de madame Schepmans, car elles ressortent et elles sont coincées dans une législation qui se tient au national par des lois, une loi. Et en matière de registre d'état civil, le registre d'état civil communal, je tiens à vous le préciser, est relié directement au registre national. Il n'y a vraiment pas moyen de modifier ça, je peux vous confirmer.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Je vais être très court. Pour toutes les raisons que vous donnez, madame Schepmans, par rapport à la loi, comme vous dites aussi, madame Piquard, nous ne pourrons pas non plus soutenir cette motion en tant qu'écolo.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense que c'est clair que les parents qui perdent un bébé sont fortement touchés et doivent avoir la possibilité de se recueillir. C'est ce que, je pense, la commune offre. Par contre cette motion essaie aussi, quelque part, d'une façon indirecte, de rouvrir la question sur la reconnaissance officielle enregistrée, à partir de quel moment on doit enregistrer un bébé mort-né, et je pense qu'on sait pourquoi certaines forces politiques veulent pousser ces limite et ouvrir ce débat. Je trouve que ce n'est pas le lieu et la place pour le faire. Je vais soutenir l'idée qui existe d'ailleurs déjà vraiment, de l'arbre recueil. On ne soutiendra pas la motion en tant que tel.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Bijmens.

**Dhr. Bijmens :**

Ik ben heel blij om te horen dat er al een weide en een boom bestaat. Heel goed dat mevrouw Piquard daar al voor gezorgd heeft. Ik denk het register dat dat door sommige gezien wordt als een registratie dat kan wettelijk aanzien worden. Dat is helemaal niet de bedoeling. Het is ook niet de bedoeling dat dat openbaar gemaakt wordt. Het is gewoon ergens iets waar dat de mensen kunnen registreren met het idee dat er een lintje is en ik heb me gebaseerd op het systeem zoals dat in Oostende bestaat. Dat register is niet openbaar het wordt alleen door de gemeente ingekeken en het dient ook alleen maar om die lintjes aan te maken. Dus het is niet zoals mijnheer De Block dit aanhaalt om ergens een debat te openen om de term van wanneer kunnen we het een leven noemen en wanneer niet opgang te schieten hier. Dat is absoluut niet de bedoeling maar ik vind het goed dat er al een systeem bestaat. Het zou misschien wel wat meer in the picture gezet mogen worden. Ik was daar helemaal niet van op de hoogte. Misschien wordt het ook alleen maar aangeboden aan de mensen die dat nodig hebben, aan de mensen die hun kind verliezen maar misschien komt het niet bij iedereen terecht want als de miskraam in een heel vroeg stadium gebeurt dan is de gemeente daar ook niet van op de hoogte en dan kunnen die ouders die informatie ook niet krijgen. Er kan dus misschien wel op de een of andere manier publiciteit rondgemaakt worden. Als er voor punt 4 en 5 al iets bestaat dan is punt 1 misschien ook niet nodig maar misschien wel meer bekendheid over de weide, over de boom die er al staan.

Ik ben dus ook akkoord om de motie niet stemming over te brengen maar misschien wel iets mee te doen.

**Mme la Présidente:**

Merci beaucoup. Je comprends que vous êtes content du débat qui a eu lieu et des informations qui ont pu être échangées, puisque certaines informations n'étaient pas suffisamment connues. Je pense que c'est exact. Je vous remercie d'avoir amené ce débat comme ça. Ça a pu permettre que ces informations soient données et qu'elles existent dans cette enceinte et qu'elles puissent être publicités également. J'en retiens votre demande qu'on puisse publiciter davantage cette possibilité. On va en parler au niveau du collège et je vous remercie beaucoup. Merci.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.*

*Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**24. Secrétariat communal - Motion visant la récupération des frais dans les dommages occasionnés à l'Administration communale. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Motie om de kosten te verhalen in geval van schade aan het gemeentebestuur. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense que la propreté nous concerne tous et les finances de la commune nous concernent tous. Voici une proposition qui peut faire avancer les deux.

Il y a une situation spécifique où Molenbeek, parfois, il y a des dépôts clandestin avec beaucoup de volumes. C'est pas le petit sac poubelle qu'on jette ou qu'on laisse le mauvais jours. On ne parle pas de ça. On parle de m<sup>3</sup>, entre autres, de déchets de construction briquillons, et des choses comme ça. A Molenbeek les frais d'enlèvement de ce genre de dépôts est de 150 € pour le premier m<sup>3</sup>, mais à 75 €, si j'ai bien compris, à partir du deuxième m<sup>3</sup>. J'ai essayé de trouver le règlement, mais il n'était plus sur le site. Donc si à Molenbeek on fait des dépôts clandestins vaut mieux faire 8m<sup>3</sup> que 1m<sup>3</sup> comme ça, les frais d'enlèvement par m<sup>3</sup> s'amortissent. Évidemment, c'est une situation qui est complètement illogique, d'abord parce que ça coûte presque autant pour maintenant disposer le matériel, le camion, payer d'abord pour le versement, etc. et il y a des sociétés qui en profitent et quand on les prend, flagrant, ils disent: on préfère Molenbeek parce que si on se fait attraper, les frais sont moindres qu'ailleurs. Et moindre qu'ailleurs par exemple, Anderlecht applique des frais d'enlèvement de 500 € à 1000 € par m<sup>3</sup> et fait une variation aussi selon le matériel, ce qui est tout à fait logique, parce qu'évidemment quand on doit verser nous-mêmes ce matériau, on paye aussi des frais différents.

La proposition ici fait la chose suivante: augmenter considérablement, demander au collègue de venir avec une adaptation du règlement et d'augmenter considérablement les frais d'enlèvement, de s'aligner sur les niveaux, les taux d'Anderlecht. Et une deuxième idée, et ça, c'est important aussi, d'introduire ou d'étudier la possibilité de tenir compte de la récidive. Quelqu'un qui se fait attraper la dixième fois pour 1m<sup>3</sup> ou 2m<sup>3</sup>, je trouve que c'est quelqu'un à qui, clairement, on doit augmenter sa sanction, on doit augmenter ces frais d'enlèvement. C'est quelqu'un qui, consciemment, profite, parce que souvent, ce sont des sociétés qui se font payer pour l'enlèvement des déchets de construction, et s'en débarrassent et font des bénéfices sur la malpropreté de Molenbeek.

La proposition, c'est aussi que le collègue revienne avec une possibilité, une étude sur est-ce qu'on peut rendre progressif les frais d'enlèvement c'est-à-dire pour les multi récidives, est-ce qu'on peut augmenter les frais d'enlèvement est-ce que c'est légal? Est-ce qu'on peut le faire? Et aussi d'étudier si, dans les consignes, au niveau des sanctions administratives, si on peut les appliquer? Parce que j'ai entendu qu'aujourd'hui pour les multi récidive, ce n'est pas toujours appliqué à Molenbeek. Donc, j'aimerais bien, c'est en même temps une question: quelles sont les consignes? Comment ça s'applique que quand les gens sont des multi récidive? Est-ce qu'on peut être plus strict? À la limite, la première fois qu'on oublie son sac-poubelle, je me dis: ok, c'est normal qu'on dit: c'est la première fois, le monsieur ou madame, c'est un oubli. Mais si on le fait 10 fois, 20 fois, si on verse un m<sup>3</sup> dix fois je pense qu'il ne faut pas de pitié, ce sont vraiment des gens qui sont asociales et incivils. Et je trouve que ce n'est pas à la commune et pas à nous tous de payer l'enlèvement de ce dépôt clandestin. Donc augmenter tout bêtement le prix par m<sup>3</sup>, l'aligner sur Anderlecht, oublier cette histoire qu'à partir du 2<sup>ème</sup> m<sup>3</sup>, on descend encore le prix. C'est complètement insensé. Plutôt faire l'inverse quand on verse 8 m<sup>3</sup>, ce n'est pas monsieur et madame, tout le monde, c'est pas le petit, ce sont les grands qui se font payer, c'est un commerce. Et dans ce sens-là, c'est même la demande est d'étudier la progressivité. Si on peut encore augmenter, de m<sup>3</sup> en m<sup>3</sup>, pour clairement donner une incitation, pour augmenter l'effet dissuasif de ces frais d'enlèvement et finalement, pour le multi récidiviste, de réfléchir pour faire d'enlèvement et pour les sanctions administratives à des sanctions plus sévères. Merci beaucoup.

Merci monsieur De Block. Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

#### **M. El Khannouss :**

Merci, madame la présidente, moi ne peux que me réjouir, bien évidemment, que des collègues de l'opposition travaillent sur une motion visant à renforcer l'arsenal répressif de la commune pour lutter contre ces gens qui viennent polluer nos rues. Ce que je sais, c'est que les services de la commune, les services de l'échevine travaillent depuis un certain temps

aussi pour adapter la réglementation aux enjeux du moment. Il y a un travail qui se rejoint finalement, le travail des conseillers communaux et celui du collègue, et ça ne peut être que bénéfique.

Bien évidemment, Molenbeek connaît effectivement, comme d'autres communes de la région bruxelloise et d'autres communes du Royaume, des problèmes extrêmement graves en matière de pollution urbaine, en matière de dépôt clandestin. Il faut savoir, madame l'échevine, et je voudrais un chiffre éventuellement, je sais que la commune a réservé dans son budget à-peu-près 600.000€ à 650.000€ par an pour évacuer les déchets qui étaient trouvés sur la voie publique. Est-ce qu'on a un chiffre aujourd'hui adapté pour savoir quel est le montant que cela représente pour qu'on se rende compte un peu que ces voyous coûtent à la collectivité, ces voyous qui viennent polluer nos rues, en particulier les entreprises.

Dans l'arsenal que mon collègue a évoqué, il faut savoir qu'on a aussi un outil qui est un outil de destruction massive, c'est que le code pénal, dans le cadre des infractions environnmentales, peut effectivement être activé à travers une plainte à la justice. Si mes souvenirs sont bons, hormis les peines de prison, on peut aller jusqu'à 62.500€ d'amende pour les entreprises qui feraient des dépôts clandestins et surtout pour les récidivistes. Et moi, je souhaiterais savoir, dans l'arsenal que madame l'échevine, que vous proposez, parce qu'il y a aussi un certain nombre, est-ce que vous retrouvez des éléments qui sont proposés dans la motion de l'échevin parce que moi, je suis du même avis que lui: il faut que les sanctions soient adaptées. Je veux aussi qu'on fasse la différence entre les citoyens lambda qui sont inciviques et, même s'ils sont récidivistes, doivent être sensibilisés dans un premier temps, mais aussi sanctionnés le cas chant s'ils récidivent. Par contre, les entreprises qui viennent jeter les déchets de leur chantier, je suis partisan, évidemment, que les sanctions soient les plus sévères possibles et souvent, en plus, qu'elles viennent d'autres communes et qui considèrent que Molenbeek est une déchèterie assez ouvert. Merci pour vos réponses.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Madame picard, j'attendais la réponse de l'échevin. Il y en aura, il n'y aura pas de dépenses.

**Mme la Présidente :**

Je vous rappelle le règlement: si vous attendez la réponse, vous n'aurez pas le droit à la parole. C'est maintenant qu'il faut intervenir si vous voulez participer à ce débat.

**Mme Piquard :**

Absolument, merci beaucoup madame la présidente. En ce qui concerne cette motion présentée, nous considérons que le dépôt de cette motion constitue une usurpation du travail communal qui est déjà réalisé depuis quelques temps déjà par notre officier de prévention, Monsieur Naeye et je vous précise aussi que le travail qu'il effectue se tient dans le cadre d'une concertation régionale avec la région.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

**M. Eylenbosch :**

Merci madame la présidente. Je crois que nous connaissons tous la problématique dont monsieur De Block a parlé et mon collègue EL Khannouss également, le problème des déchets qui sont versés sur l'espace public. C'est important, pas que dans l'espace public, les rues, mais également dans les parcs également, souvent dans des terrains qui sont éventuellement inoccupés ou dans des jardins de privé, parce que quand on passe, qu'on se promène, qu'on a une canette, très souvent pour s'en débarrasser, c'est facile de le jeter dans la haie que l'on longe éventuellement. Oui, il faut absolument qu'il y ait une répression forte qui puisse se faire. Le gros problème, ce n'est pas spécialement la répression, c'est souvent également la façon dont l'infraction peut être relevée. Et à ce moment-là, malheureusement, quand on parle de devoir installer des caméras supplémentaires, ce genre de choses-là, c'est budget, on se lève souvent avec des levées de boucliers en disant: non, non, pas de caméras supplémentaires, mais oui, malheureusement, on ne sait pas avoir un policier tous les dix mètres pour contrôler ce qui se passe et c'est très difficile à pouvoir poursuivre. Mais je suis tout à fait d'accord avec le fait qu'il faut avoir des tarifs beaucoup plus forts et beaucoup plus progressif vers le haut, en cas de récidive. Et je ne suis pas d'accord avec monsieur El Khannouss sur ce sujet-là. Je crois que c'est nécessaire de l'avoir aussi bien sur les entreprises que sur les petits pollueurs, parce qu'il y a des petits pollueurs aujourd'hui qui ont l'habitude de prendre leur sac de poubelle et je ne parle pas de gens qui ont éventuellement une difficulté dans leur maison parce qu'ils n'ont pas un espace pour le faire etc. Je connais des gens qui ont largement la possibilité de garder le sac chez eux, ou de le mettre sur une terrasse, ou de le mettre dans un jardin et qui l'évacue sur la voie publique. Et contre ces pollueurs-là, malheureusement, il faut être très, très agressif pour leur faire comprendre une bonne fois pour toutes que jeter une poubelle sur l'espace public, c'est pour l'ensemble des gens qui habitent dans le quartier où c'est déposé. Et il n'y a pas que ça, il y a aussi ceux qui, éventuellement, vont faire des achats chez Ikea citons souvent ce phénomène-là, ou quand ils ont un lit cassé ou une armoire cassé, on vient le déposer près d'une poubelle publique, avec les cartons y compris, et on s'en fout complètement de savoir qui va le ramasser, sauf que ce sera pour la collectivité. Merci.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci, madame la présidente. Moi, honnêtement, avec tout ce qui se passe maintenant comme dépôt clandestin et ce que ça coûte à la commune, je trouve que c'est une proposition qui est intéressante aussi.

**Mme la Présidente :**

Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

**Dhr. Bijmens:**

Ik sluit me aan bij de motie dat er strenger moet opgetreden worden, de boetes ook verhoogd moeten worden maar dat er ook meer controle is. Ik passeer vaak in de Mahatma Gandhilaan. Daar staat elke week wel iets buiten. Ik zie daar 's morgens vaak de gemeentediensten passeren, stoppen, het gewoon opladen zonder meer. Ik had een paar maanden geleden zelf grofvuil. Ik had een afspraak bij net Brussel gemaakt omdat te laten ophalen. Ik had het aan het voorziene uur aan mijn deur gezet en een tijdje later belde de gemeentedienst aan. Ze vroegen mij om naar benden te komen om te zien of ik op de camera's kon zien om te zien van wie dat was want de politie was gecontacteerd. Ik heb gezegd dat het

van mij was en dat ik een afspraak had met net Brussel en dan waren ze weg. Dat toont voor mij aan, Mahatma Gandhi zijn sociale woningen daar halen ze het gewoon op. Ze weten dat het daar niets uithaalt. Bij lij dachten ze, daar is misschien wel iets om een boete te geven of zo en daar kunnen we wel ingrijpen. Dus, ik zou misschien ook voorstellen, er zijn steden waar je een grofvuil ophaling kunt laten aanvragen en je krijgt stickers opgestuurd in de bus die je dan op uw grof huisvuil kunt plakken zodat de gemeentediensten weten dat de mensen een afspraak hebben. Ik heb ook al gezien dat de mensen die een afspraak hebben dat de gemeentediensten het ook ophaalt en dat Net Brussel er komt en er staat niets meer. Dat zou misschien door met Net Brussel afspraken te maken iets kunnen oplossen. Ik ga afronden. Er moet een gelijke behandeling zijn. Ook bij sociale woonwijken moet men meer controle doen en de mensen sensibiliseren, aanspreken en er moet een beter systeem zijn want nu wordt alles gezien als een clandestien depot.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

**M. Sumlu :**

Merci en tout cas Dirk, pour la proposition de cette motion. On sait très bien que le sujet de la propreté à Molenbeek, on en parle beaucoup dans ce conseil. On a déjà eu plusieurs interpellations citoyennes aussi par notre échevine. Il y a eu aussi plusieurs propositions, mais néanmoins, c'est une matière dans laquelle c'est compliqué. C'est compliqué d'avancer. C'est compliqué de pouvoir rendre les rues aussi propre que nous souhaitons. Mais je pense que c'est une des propositions qui pourra aider en tout cas, parce que, franchement, on peut sortir ici, dans le quartier, on peut se balader pendant quelques minutes et c'est sûr qu'on va trouver ces dépôts clandestins de construction qui sont déposés en pleine nuit. Il y a des camionnettes qui arrivent, qui déposent et ils s'en vont. On a été plusieurs fois témoin de ça. Je pense que le fait d'augmenter en tout cas les frais d'enlèvement c'est une des étapes, je pense, que de pouvoir travailler, en tout cas contre ces dépôts, mais en tout cas, en tant qu'écolo on soutiendra cette motion. Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci. Je pense je pense que, pour commencer, c'est l'échevine de la propreté qui va répondre. Et puis, je pense qu'on sera peut-être d'autres membres du collège sur ce sujet, parce qu'on n'est pas tout à fait sur la même longueur d'onde que ceux qui soutiennent de manière inconditionnelle cette motion.

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

**Mme Garcia Fernandez, Echevine:**

Merci. Madame la présidente. Sous forme de préambule, je voudrais remercier les conseillers communaux qui ont de la mémoire et que qui se souviennent qu'effectivement j'ai déjà parlé du règlement qui était en préparation depuis plusieurs mois. J'ai répondu d'ailleurs à une question, je ne sais plus si c'était monsieur Vancauwenberge ou bien monsieur De Block, mais en tout cas, c'était une question du PTB, parce qu'ils sont très, comment dirais-je, soucieux, ainsi que moi-même de la propreté, et j'avais à cette occasion expliqué qu'un règlement était en préparation. Ça fait déjà plusieurs mois, je vous l'accorde mais merci à ceux qui s'en souviennent. Je suppose que c'est à ça que madame Piquard faisait allusion quand elle parlait d'usurpation et de monsieur Naeye. Je tiens à préciser que c'est une matière transversale qui concerne énormément de services, et d'abord mon service et l'échevine de la propreté publique.

Ceci étant dit, monsieur, De Block, je vais d'abord formuler quelques observations relatives à l'ensemble de la motion. J'ai bien analysé votre motion qui, sous certains aspects est intéressante, sous d'autres est contradictoires et sous d'autres encore, elle pourrait, comment, dirais-je, aboutir à un conflit entre les normes. Mais je vais m'expliquer. Je vais faire deux observations, d'abord dans votre titre et ensuite deux observations sur deux de vos considérants. Dans votre titre, vous semblez qualifier les professionnels de polluer majoritaire. Après avoir consulté les données disponibles, il apparaît que la proportion des pollueurs parmi les professionnels est sensiblement similaire à la pollution causée par les personnes physiques, soit 49 %. Ce n'est pas, comme vous dites, une majorité de professionnels ou d'entreprise. Alors, désigner spécifiquement des professionnels de cette manière, moi, je considère que c'est très stigmatisant et que ça ne correspond pas à l'objectif équilibré d'une motion. Je pense que c'est vraiment le sens, ce déséquilibre, est vraiment le sens de votre motion, parce que j'ai vu votre premier titre, le titre que vous aviez envoyé au secrétariat, et dans votre premier titre, vous les qualifiez, ces entreprises de mal à fit. Moi, je trouve que, dans ce contexte, qui semble particulièrement, ça semble inapproprié et ça ne correspond absolument pas à la représentation des faits. Il y a déjà un problème dans le titre, il y a un problème au niveau des chiffres et au niveau des termes utilisés, et pour moi, il y a clairement une discrimination. Toujours dans le titre. Monsieur De Block, vous évoquez une augmentation des frais d'enlèvement et là j'avoue que j'ai un peu de mal avec la base légale. J'imagine que vous faites appel au Sac, parce qu'un peu plus loin dans votre texte, vous parlez de la récidive. Mais il faut savoir, monsieur De Block, que si vous faites référence au Sac, c'est-à-dire aux sanctions administratives, ces sanctions administratives ont une base légale. C'est une ordonnance régionale et vous devez savoir que la commune n'a absolument aucune prise sur ces montants. On ne peut pas augmenter des montants. Nous ne sommes pas le législateur, il y a une ordonnance qui les prévoit. Ça, c'est quand même une donnée importante. Si la base légale à laquelle vous pensez est l'ordonnance de la région. Si c'est une autre base, ça, je peux encore discuter avec vous. Si vous pensez au règlement général de police, il est important de noter, comme je l'ai dit, que les montants sont fixés déjà, nous n'avons rien à dire par rapport à ces montants-là. En ce qui concerne la récidive, c'est une sanction, comme je vous le disais, qui est régi par le règlement général de police. Et il faut quand même souligner, monsieur De Block, que seul le fonctionnaire sanctionneur a le pouvoir de déterminer s'il récidive ou pas. Pourquoi il est le seul à pouvoir déterminer? D'abord par la loi, il est indépendant, il est indépendant de la commune. Nous ne pouvons pas, le collège ne peut pas donner de ligne ni donner des injonctions aux fonctionnaires sanctionneur. Non seulement il décide s'il y a récidive ou pas et en plus, quand nos constatateurs envoient des constats, il décide aussi de poursuivre l'infraction ou pas. Vous comprenez? La motion, c'est très bien, mais il faut quand même distinguer dans quelle base légale on se trouve.

Je vais maintenant m'attaquer aux considérants. Dans un considérant, vous évoquez l'idée qu'il serait plus équitable que le coût du deuxième ou du troisième m<sup>3</sup> soit plus élevé que celui du premier. Moi, je ne suis pas de cet avis-là. Je pense que c'est une mesure qui est injuste. Pourquoi? Parce que qu'il y ait deux m<sup>3</sup>, 1m<sup>3</sup>, 3 ou 4m<sup>3</sup>, le camion, il est là. Les agents qui vont procéder à l'enlèvement ils sont là. L'essence qu'on aura consommée, elle sera la même, il n'y aura pas plus de coût, parce qu'on aura ramassé 3m<sup>3</sup>. Et c'est pour ça que moi, je pense, je préfère en tout cas que le critère qu'on va utiliser soit le critère du dommage effectivement subi par la commune, et c'est pas du tout la même chose. Et le règlement sur lequel nous nous travaillons, sur lequel plusieurs services travaillent, c'est ça qu'il faut bien comprendre. Il se base sur le dommage qui est effectivement subi par la commune. Ça n'a rien à voir avec ce dont vous parlez.

Dans un autre considérant, vous avancez qu'ils seraient plus juste de sanctionner de manière plus sévère les multirécidivistes que lors de leur première infraction. Je comprends tout à fait l'idée mais dans ce cas d'espèce encore une fois, quelle base légale pensez-vous? Est-ce que vous prenez les SAC, est-ce que vous prenez le RGP? Et, en tout état de cas, c'est deux bases légales qui vont se superposer. Vous savez aussi bien que moi ce que ça signifie.

Ça signifie qu'un article du règlement formulé de cette manière, il va être susceptible d'être attaqué devant le conseil d'état et vous savez que c'est le cas dans d'autres règlements de la commune. Ce n'est pas la première fois que nous sommes attaqués. Quand des normes se superposent, ça ne passe pas. Si un molenbeekois saisi le conseil d'état on sera, on sera débouté et on devra rembourser, évidemment les sommes qui, éventuellement, auraient été payées par les pollueurs. Voilà ce que j'avais surtout envie de vous faire comprendre. Ce n'est pas faire de la politique politicienne et s'opposer à une motion pour le plaisir de s'opposer mais il faut savoir de quoi on parle et on ne peut pas faire n'importe quoi et on doit utiliser les bonnes, les bonnes bases légales.

Je voudrais aussi répondre à monsieur Bijnens, qui a dit quelque chose de très intéressant auquel moi, je vous l'avoue je n'avais pas pensé, parce que c'est un problème. Effectivement, les dépôts qui sont sortis dans les rues et qui ne sont pas forcément des dépôts clandestins, parce qu'il y a des personnes qui ont pris rendez-vous avec Bruxelles propreté. Et, lors de ma prochaine réunion, je vais proposer effectivement qu'on puisse identifier par un autocollant ou autre chose, que Bruxelles propreté puisse identifier ces dépôts, parce que nous-mêmes, les agents ou les surveillants, quand ils le constatent, ils ont une liste et ils regardent la liste et on doit téléphoner pour savoir: est-ce que c'est Bruxelles propreté, est-ce que c'est nous? Mais c'est vrai que ce serait beaucoup plus facile et ça permettrait aussi au citoyen de dire: ici: ce n'est quand même pas un dépôt clandestin, c'est quelqu'un qui attend que Bruxelles propreté viennent tout emporter.

Je ne sais plus qui posait la question du montant pour l'année passée, je crois, c'est vous, monsieur El Khannouss. Pour l'année passée, c'était près de 800.000€ le versage, c'est énorme! Il y a une grosse partie qui est subsidié par la région, mais peu importe, ce sont les deniers publics, c'est l'argent de bruxellois, des molenbeekois.

Pour terminer, j'aimerais vous dire que le règlement sur lequel les services travaillent et que je souhaiterais pouvoir vous proposer dans les semaines qui viennent, c'est évidemment un règlement qui tient compte d'amendes qui doivent être beaucoup plus importantes que ce qu'elles le sont maintenant. La commune a aussi besoin d'argent et surtout, ce qu'il faut, c'est responsabiliser les gens et aussi faire un règlement qui soit transversal et qui concerne tous les services. Je veux dire, je vous donne un exemple: ça peut très bien concerner la DIDU un pollueur vient déposer un fauteuil, un frigo dans la rue. C'est déjà arrivé, il abime une borne. Ça concerne madame Raiss ou ses services, et c'est à ça que nous réfléchissons. On est déjà bien plus loin que la réflexion, mais c'est à ça que nous travaillons et c'est pour ça que ça prend du temps. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer mon groupe politique ne soutiendra pas en l'état je dis bien en l'état la motion.

**Mme la Présidente :**

Merci madame l'échevine.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

**M. Mahy, Echevin :**

Merci, madame la présidente, oui, exceptionnellement, je voudrais prendre la parole parce que je voulais parler de la méthode. Je trouve que le procédé n'est pas correct. Je vais m'expliquer. L'échevine a annoncé il y a quelques mois qu'elle était dans un processus d'étude d'un nouveau texte, d'un nouveau règlement taxe justement, qui portait sur ce dont vous parlez. Ce règlement taxe prend du temps, bien sûr, à établir. J'ai eu la possibilité, l'échevine, m'a soumis la première version de son règlement taxe, il y a plusieurs semaines de cela. En tant qu'ancien échevin de la propreté publique, elle voulait avoir un avis sur ce texte et comme d'autres textes, il est passé dans d'autres services pour analyse. Ce temps est nécessaire

pour fonder un règlement taxe qui tienne la route et qui soit en accord avec toutes les réglementations. Cela prend du temps et je trouve que la méthode ici n'est pas correcte de venir dans ce laps de temps où, entre l'annonce de l'échevin que ce travail est en train de se faire et aujourd'hui. Je pense qu'il faut rendre à César ce qui lui appartient. Le règlement taxe est à l'étude depuis de nombreuses semaines par les échevins et ce n'est pas, je suis désolé, le PTB qui est le moteur et l'instigateur de ce texte. Lorsque, moi, j'ai lu ce texte, il était extrêmement détaillé. C'est probablement le règlement taxe le plus détaillé et le plus long que j'ai jamais lu et même les montants m'ont soufflé, parce que les montants étaient vraiment très fortement poussés à la hausse.

Je voulais quand même rappeler que le collège travaille sur ces problématiques, et certainement sur cette problématique-là, et je voulais prendre la parole pour rendre justice quelque part à l'échevine. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur Eylembosch.

**M. Eylembosch :**

Oui madame la Présidente

**Mme. la Présidente :**

Attendez, excusez-moi, stop, je me suis trompé. Ce n'est pas vous qui pouvez reprendre la parole, c'est seulement la personne qui a déposé la motion.

**M. Eylembosch :**

Je suis d'accord. Par contre, c'est madame, l'échevine qui a apporté un élément où je me pose la question, parce que c'était un problème technique. Elle ne m'a pas cité, mais elle a cité le règlement.

**Mme la Présidente :**

Si vous n'êtes pas cité, vous n'avez plus droit à la parole.

**M. Eylembosch :**

Oui, mais elle a cité le règlement général de police. Le règlement général de police, c'est important. Non, non, c'est important, le règlement général de police. Elle a dit qu'il ne pouvait pas être modifié.

**Mme la Présidente :**

Monsieur Eylembosch, je vous rappelle à l'ordre. Je ne vous ai pas donné la parole. Je me suis trompé en vous l'attribuant vous n'avez pas à l'avoir et je vous la retire. Je suis désolé.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Vu qu'il y a beaucoup de remarques, je vais prendre un peu le temps.

D'abord c'est complètement dingue. Un conseiller prend sa responsabilité, fait une proposition, et ce n'est pas bon. Ce n'est pas bien, c'est trop tôt, c'est trop tard. C'est toujours quelque chose ici avec ce collègue, ou vous préférez qu'on entende et on vous écoute avec vos propositions, faits accompli, et puis on dit oui, non, merci. Vous savez que ça ne fonctionne pas comme ça. Vous savez que c'est un peu dérangeant mais les conseillers, parfois préfèrent aussi être impliqué avant. Chaque fois qu'on le fait c'est mal vu. Ici, il y a un règlement qui est en train de se retravailler, il y a un constat qui est fait et on propose quelque chose. Ça, c'est la première chose usurpée. Je trouve que c'est fort, café. J'aimerais bien, je ne sais pas si vous connaissez, le mot est un peu usurpé, mais c'est vraiment fort. Je trouve qu'il faut vraiment retirer vos mots. Deux, la majorité, j'ai l'impression qu'on n'a pas bien lu la motion. Il y a nulle part, je lis exactement ce qui est écrit: une partie importante des dépôts clandestins dont sont identifiés les auteurs sont des non molenbeekoïses. Je parle nulle part les majorités sont des entreprises et des choses comme ça. Oui, évidemment, parce que je parle des gros dépôts clandestins. Et les gros dépôts clandestins, ce n'est pas monsieur et madame tout le monde, il a une camionnette et il vient déposer trois ou quatre, cinq m<sup>3</sup>. Ce genre de choses, désolé, ce ne sont pas des particuliers. Où vous dites: c'est particulier vraiment, alors je me tais, mais j'ai l'impression de ce qui est écrit ici ce n'est pas faux, c'est-à-dire que, selon mes infos, une partie importante des dépôts clandestins dont on a identifié l'auteur sont des non molenbeekoïses. Sinon, je dis: il y a un phénomène d'entreprises de travaux généraux et je pense que c'est correct parce qu'ils se prennent du fric, ils se font payer et ils versent ici. Moi, je ne sais pas comment vous appelez ce genre d'entreprise moi, je trouve que c'est mal à fit, c'est-à-dire franchement, tu te fais du fric en transgressant les règles et en versant les coûts sur notre commune.

Je trouve que ça ne va pas. Je trouve que, dans votre réponse, il y a pleines de choses, il y a des questions intéressantes. Vous posez la question: est-ce que c'est le SAC qui est concerné ou les frais d'enlèvements. Dans tous les moments, je parle des frais d'enlèvements. A un moment précis je demande au collègue d'étudier parce que je sais que la loi, au niveau des SAC, cadenasse beaucoup, vous répondez déjà quelque part à ce que vous dites, ça ne sera pas possible.

Alors, au niveau des frais d'enlèvement je demande d'étudier vous dites: on est contre. Est-ce que vous êtes contre d'étudier la possibilité, par exemple, d'une progressivité sur les frais d'enlèvement ? Vous vous exprimez politiquement, vous dites: je ne suis pas d'accord que le deuxième et le troisième m<sup>3</sup> coûte plus cher que le premier m<sup>3</sup>. C'est un positionnement politique. Je vous demande, dans la motion, d'étudier la possibilité. Je ne vous demande pas de vous exprimer. Je vous demande: est-ce que c'est possible? Parce qu'il y a un réel débat derrière, et ça, ce sont les frais d'enlèvement est-ce que les frais d'enlèvement servent que à rembourser les coûts, les frais par la commune ou aussi comme sanction? J'ai posé la question, j'ai demandé: est-ce que ce sont des redevances? On m'a répondu non, ce sont des taxes.

Il y a deux logiques qui se posent ici. Quand ce sont des taxes, on peut augmenter. Quand c'est une redevance, la loi nous impose de que charger le coût. C'est vous qui inverser et qui mélanger les pinceaux. Ce sont des questions que je pose justement parce qu'il y a deux logiques. Je veux savoir: est-ce qu'il y a une logique de sanction, de taxe, ou c'est juste une redevance? Si c'est redevance, je comprends votre position: ce n'est que pour rembourser les frais et le deuxième m<sup>3</sup> coûte autant que le troisième mètre, parce que le camion est là. Mais quand il y a une taxe et quand il y a multi récidive, on peut jouer autrement. Il y a des taxes communales.

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block,

**M. De Block :**

Je suis désolé, il y a eu beaucoup de remarques.

**Mme la Présidente :**

Oui, je comprends, sauf que moi je suis là pour faire appliquer le règlement. Je vous ai déjà laissé plus de temps et je veux juste que vous arriviez à votre clôture, s'i vous plait !

**M. De Block :**

Je vais clôturer. Un, on parle de frais d'enlèvements. Deux, on demande au collège d'étudier la possibilité. Si vous dites: ce n'est pas possible pour le SAC, on enlève. Si vous êtes sûr que la réponse est correcte, on enlève. Pas de souci. On se concentre sur les frais d'enlèvements. Est-ce que c'est redevance ou taxe? C'est important de savoir. Est-ce qu'on est capable, est-ce qu'on peut le faire ou non ? Vous dites: vous ne répondez pas, vous prenez position. Je demande d'étudier et finalement, sur les multi récidives, j'insiste il y a des taxes dans le cadre multi récidives, où on augmente, il y a un système où on va majorer des taxes. C'est tout à fait logique, c'est existant dans certains taxes communales, existant. Je vous demande d'étudier. Cette motion, demande des choses. Moi, je ne comprends pas comment ça se fait qu'il y a un conseil qui décide de demander au collège d'y répondre, d'étudier que c'est vu comme une attaque. Il y a plein de questions qui sont intéressantes.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur De Block.

L'échevine se montre ouverte à amender et je propose une suspension de séance pour pouvoir réfléchir à cela. Est-ce qu'on peut demander à la vidéo de faire une suspension? Merci beaucoup.

**Mme la Présidente :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

*Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.*

**25. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'ouverture aux riverains des grands parkings privés et publics. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over het openstellen van grote privé- en openbare parkeerplaatsen voor de buurtbewoners. (Aanvullend)**

---

*Le point est retiré de l'ordre du jour.  
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

*Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.*

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative à la lutte contre les drogues et aux hotspots. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de strijd tegen drugs en hotspots. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek Autrement, relative à la gestion de la mobilité de la rue du Presbytère. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid Molenbeek Anders, over het mobiliteitsbeheer in de Pastoriestraat. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

**28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative aux coups de feu à Molenbeek dans la nuit 7 février. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid Défi, over de schietpartijen in Molenbeek in de nacht van 7 februari. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.*

*Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.*

**29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'application de l'ordonnance numérique dans la commune. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de toepassing van de digitale ordonnantie in de gemeente. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

**30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative à une épopée d'emplois pour Molenbeek. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid Défi, betreffende een epos van werkgelegenheid voor Molenbeek. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.  
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB\*PVDA, relative à la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, Gemeenteraadslid PTB\*PVDA, over de Internationale Dag voor de uitbanning van rassendiscriminatie. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

*Monsieur El Khannouss annonce sur un ton ironique qu'il va donner une fessée à la Présidente du conseil.  
De heer El Khannouss kondigt op ironische wijze aan dat de Voorzister op haar poep gaat krijgen.*

*Madame la Présidente rappel à l'ordre Monsieur El Khannouss et lui rappelle les article 8 à 10 du Règlement d'ordre intérieur.  
De Voorzitter roept de heer El Khannouss tot de orde en herinnert hem aan de artikelen 8 tot en met 10 van het Reglement van orde.*

*Madame la Présidente donne un avertissement à Monsieur Eylenbosch.  
De Voorzitter geeft de heer Eylenbosch een waarschuwing.*

**32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Barret, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative au soutien aux travailleuses domestiques sans papiers. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Barret, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over steun voor huishoudelijk personeel zonder papieren. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

*Le point est reporté.  
Het punt wordt verdaagd.*

**33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale MR, relative aux incivilités, agressions et à l'envahissement des drogués dans les parcs, garages et espaces privés ou lieux en travaux. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid MR, met betrekking tot onbeleefdheden, aanvallen en het binnendringen van drugsverslaafden in parken, garages en privéruimtes of werkplekken. (Aanvullend)**

---

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à

*La séance est suspendue 5 minutes suite au tumulte dans la salle.  
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst vanwege het tumult in de zaal.*